



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23/02/2024**

**PROCÈS-VERBAL**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 16 février par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

**Secrétaire de séance** : Fouad Eddine EL GHAZI

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Présents** : 24

**Votants** : 31

**30 pour la délibération n° 9**

**Étaient présents** :

CADART François-Xavier, Maire,  
SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIARD Emmanuel (absent à 20H21 – délibération 9), GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.  
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers

**Absents excusés** :

BACLET Christian, procuration à CADART François-Xavier  
GAUDEFROY Stéphanie, procuration à LEMAITRE Olivier  
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé  
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier  
EL MESSAOUDI Samira, procuration à MASSET Amandine  
CORBEAUX Éric, procuration à DAL Perrine  
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à DECRAENE Pierre

**Absents** :

VANDENKERCKHOVE Didier  
ADORNI Christel,

# Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/01/2024**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 16/02/2024**
5. **COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
  1. Débat d'orientation budgétaire
  2. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone – Attribution de subvention à la commune et signature de la convention entre la commune et la MEL
  3. Renouvellement de l'adhésion à l'APVF – 2024
  4. Création d'un poste dans le cadre du dispositif adultes-relais
  5. Création de 4 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
  6. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'Engagement Éducatif
6. **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
  7. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – Délibération cadre
  8. Adhésion et conférence du Groupement Sanitaire Apicole du Nord (GSAN)
  9. Piégeage des frelons asiatiques
  10. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers
7. **COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE**
  11. Appel à Manifestation d'Intérêt Métropolitain – Bibliothèque numérique métropolitaine
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
  12. Reconduction de la tarification de la crèche familiale Les p'tits loups
  13. Reconduction de la tarification du multi-accueil club Les p'tits loups
9. **COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – TRAVAUX – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**
  14. Délibération cadre relative à l'organisation du concours des maisons et balcons fleuris
10. **COMMISSION ACTION SOCIALE – INTERGÉNÉRATIONNEL**
  15. Attribution d'une subvention à LMH dans le cadre du programme OCTAVE

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

**Monsieur le Maire :** Avant de démarrer ce Conseil Municipal, alors que nous allons évoquer dans quelques instants le débat d'orientation budgétaire qui va initier la période budgétaire à laquelle nous allons être amenés jusqu'au vote, qui nous conduira jusqu'au vote du budget primitif le 5 avril prochain, je ne me voyais pas démarrer ce Conseil Municipal sans avoir une pensée profonde, attristée, pour Julien SERAFINI qui nous a quittés il y a quelques semaines. Avoir une pensée très émue pour ses parents, ses proches, sa famille, pour le service également qui travaillait à ses côtés et qui prenait le soin de vraiment porter un budget d'une bonne facture. Bien évidemment, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, toutes nos pensées se tourneront vers lui parce qu'il avait vraiment le sens du service public et la volonté de nous aider à présenter un budget d'une certaine facture. En sa mémoire, si vous en êtes d'accord, je vous invite à bien vouloir l'honorer par une minute de silence. Je vous remercie.

*Il est procédé à une minute de silence.*

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie. Nous entamons le déroulé de ce Conseil Municipal.

### **1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Fouad Eddine EL GHAZI, Secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/01/2024**

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations par rapport à ce procès-verbal ? On avait pu échanger en conférence des Présidents, a priori, il n'y avait pas de difficulté. Nous pouvons considérer ce procès-verbal comme approuvé.

**PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité**

### **3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Monsieur le Maire :** Tout d'abord vous informer que le 6 novembre dernier la MEL a lancé son premier budget participatif pour constituer un héritage innovant dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024, un budget participatif doté à hauteur de 1 200 000 €. À ce jour 205 projets ont été déposés sur cette première édition dont cinq projets pour Seclin. Un projet a été jugé conforme aux critères retenus par la MEL sur ce budget participatif. Il s'agit d'une proposition de City Stade qui a été portée par l'association Les Enfants de Burgault, puisque la condition est que le portage soit fait par des personnes ou des associations. La commune est invitée à répondre à cet appel à projets. Le City Stade est envisagé à proximité immédiate du groupe scolaire Durot et il est souhaité dans une perspective d'installation inclusive, pour un budget estimé à 150 000 €. Si je vous en informe c'est parce que l'avis de la commune est requis par rapport à cette intégration dans le dispositif du budget participatif, s'agissant d'un foncier communal, ce dispositif serait déployé sur le foncier communal et des précautions sont prises pour éviter un projet en contradiction avec les projets communaux, raisons pour lesquelles nous sommes sollicités pour avis. J'entends émettre un avis favorable sur ce projet porté par cette association, donc je tenais à en informer tout un chacun. Je félicite l'association pour son engagement à nos côtés et son investissement au service du quartier. Comme je l'indiquais, il s'agit du premier avis par la MEL qui constitue seulement une première étape. On n'est pas encore au stade de l'attribution des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet. Ce projet devra passer en instruction auprès de la MEL avec une analyse de la faisabilité financière, de l'opportunité, avec les retombées attendues pour le territoire. Enfin, s'il passe ce stade, il pourra être présenté en Commission du budget participatif chargée de la sélection finale des projets à l'échelle du territoire métropolitain. Nous sommes heureux que ce projet, porté par une association, ait pu obtenir les faveurs de la Métropole au titre du budget participatif, et bien évidemment nous serons dans l'accompagnement plein et entier de ce dispositif.

Autre information, celle relative à une décision portée en CCAS, la mise en œuvre du dispositif d'hébergement d'urgence destiné aux personnes victimes de violences intrafamiliales. C'est un projet qui a été porté depuis deux et demi maintenant par Madame RACHEZ et je tenais à l'en remercier. Ça n'a pas été une sinécure de mettre autour de la table un certain nombre de partenaires, Vilogia, puisque ce logement d'hébergement d'urgence fera l'objet d'un bail avec Vilogia. Madame RACHEZ a dû rencontrer un certain nombre de bailleurs pour essayer de les convaincre du bienfait et de l'intérêt de ce dispositif. Nous serons également accompagnés par le Département et par la préfecture sur ce dispositif. Au-delà d'être une coquille vide, l'objectif n'étant pas d'offrir un logement, c'est aussi d'accompagner les personnes qui se trouvent confrontées à ces situations douloureuses, dans leurs démarches administratives et juridiques pour obtenir des ordonnances d'éloignement le plus rapide possible, pour pouvoir se projeter davantage sur l'avenir. Par le biais de l'association SOLFA, c'est ce dispositif et ce cadre qui seront un cadre d'accompagnement. Je tenais à vous en informer, informer la population également que ce logement sera mis à disposition dès que la convention sera signée. Merci, Madame RACHEZ.

Autre information que je tenais à porter à votre connaissance, celle d'une décision de justice qui a été rendue le 24 janvier dernier, dans le cadre d'une affaire qui nous avait tous émus, celle des profanations de sépultures au sein du cimetière de Burgault. Il s'agissait de profanations qui étaient effectuées depuis un certain nombre d'années maintenant. L'auteur des faits a été confondu et retrouvé uniquement grâce au dispositif de vidéoprotection, puisque c'est sa plaque minéralogique qui, par le bénéfice de la vidéoprotection, a pu être confondue, avec une remontée d'information qui a permis de remonter jusqu'à cet individu. Il a donc été poursuivi. Dans le cadre d'une CRPC, comparution en reconnaissance préalable de culpabilité, il a été condamné sur l'action publique à six mois d'emprisonnement avec sursis, à une interdiction de paraître dans certains lieux, dont le cimetière de Seclin, bien évidemment, sur une durée de cinq ans. Pour les parties civiles, puisqu'il y avait des parties civiles qui s'étaient constituées dans cette affaire, dont la Ville de Seclin, je vous en avais informés, je ne vais pas rentrer sur le détail des indemnisations des proches familiaux des tombes qui ont été profanées. Je vous indique simplement que la Ville, en qualité de partie civile, a obtenu la condamnation de cette personne à hauteur de 4 875 €, le montant des réparations rendues nécessaires à l'issue de ces profanations. Je tenais à vous en informer, avec cette réserve toutefois que cette personne a fait appel de cette décision. La décision n'est pas définitive, mais je tenais toutefois à vous informer de l'évolution de ce dossier. Je vous tiendrai informés bien évidemment des suites qui seront données à l'occasion de cet appel. Il me semble qu'il n'a fait appel que des intérêts civils, pas sur l'action publique. Si on en est à cette procédure-là, c'est qu'il reconnaît sa culpabilité, sinon on ne serait pas passé en CRPC et vu qu'il a été condamné assez lourdement à des dommages et intérêts, je pense qu'il ne fait appel que sur les intérêts civils, je tenais à vous en informer.

Nous pouvons passer aux décisions municipales.

#### **4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 16/02/2024**

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations par rapport aux décisions municipales ? On a pu évoquer ce sujet en conférence de Présidents, il ne semblait pas y avoir de difficultés.

**Madame PRUNES :** Concernant l'hébergement d'urgence qui va être mis en place.

**Monsieur le Maire :** C'est hors sujet. Si vous voulez, vous en parlerez ultérieurement. Ce n'est pas dans le sujet. Là, on est sur les communications.

**Madame PRUNES :** Oui, j'ai des questions. Je ne peux pas.

**Monsieur le Maire :** Sur les communications, sur le marché. Les questions sur le logement d'urgence, vous pourrez les poser ultérieurement. Là, on est sur l'état des marchés, y a-t-il des observations ?

**Monsieur PACINI :** Le marché 23-155. On s'interroge sur le nombre de marchés infructueux qui concernent les étanchéités, les toitures. Je voudrais une précision sur le lot 3. Dans la première page, on a bien le lot 3 pour un montant qui va jusqu'à 20 000 € HT maximum par an et derrière on a aussi le lot 3 qui est affecté à une entreprise avec un montant différent qui va à 9 800 € HT. On voulait savoir si c'était le même lot.

## Procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024

**Monsieur le Maire** : Comme je l'avais précisé en conférence des Présidents, cette question qui aurait pu être soulevée lors de la conférence des Présidents ne l'a pas été, donc on découvre votre question. On va faire les recherches et on vous répondra. On a bien enregistré votre question.

**Monsieur PACINI** : D'accord. Sur le même principe, puisque ça fait deux ans maintenant, Monsieur CADART, que l'on était à la même assemblée générale au tennis, où en est-on de la réparation de la toiture avec les fuites ?

**Monsieur le Maire** : C'est en cours. Vous savez, ce n'est pas la seule toiture qui fuit. Les Restos du Cœur, on vient de faire les réparations, la bibliothèque c'était une catastrophe.

**Monsieur PACINI** : Je vous pose la question parce qu'il y a deux ans, vous aviez promis que ça allait être fait, donc ce n'est pas fait.

**Monsieur le Maire** : J'ai promis à tout le monde de réparer les toitures. Je sais que vous pratiquez le tennis et que vous êtes particulièrement intéressé par ce sujet.

**Monsieur PACINI** : Comme d'autres.

**Monsieur le Maire** : Nous réparons toutes les toitures. Pas d'autre observation ? Nous pouvons donc passer au débat d'orientation budgétaire.

**Madame HUART** : J'avais aussi une question sur deux autres marchés. On l'avait déjà soulevé la fois dernière, les prestations de captation vidéo, ça nous paraît être des montants assez importants, 13 920 €.

**Monsieur le Maire** : Captation vidéo, c'est pour les Conseils Municipaux.

**Madame HUART** : C'est ça. On trouve que c'est vraiment énorme pour ce qui est réalisé. Deuxième question sur la rallonge du budget mise sur la maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes. Le marché 22 030. On rajoute à peu près 250 000 € sur des études, donc on arrive à un marché qui est à 942 000 € HT. Juste sur les études, que justifie ce surcoût ? Qu'est-ce qu'on n'avait pas prévu au départ pour devoir mettre cette rallonge qui est quand même énorme par rapport au prix de base du marché ?

**Monsieur le Maire** : Sur la captation d'images, la mise en concurrence a été faite, donc tout a été fait dans les règles de l'art. Je précise simplement que c'est un dispositif nouveau qui permet à la démocratie de vivre mieux qu'elle ne le faisait par le passé puisqu'avant le Conseil Municipal était certes ouvert au public, mais il n'était pas visible pour l'ensemble des Seclinois. C'est un dispositif qui a un certain coût et la mise en concurrence a été faite en total respect des procédures des marchés publics. Concernant la salle de fêtes, on vous répondra également. Monsieur LEMAITRE, vous avez peut-être une information sur ce point ?

**Monsieur LEMAITRE** : Comme chacun le sait, le coût de la maîtrise d'œuvre est un pourcentage de coût des travaux. Donc, comme le coût des travaux a augmenté...

**Madame HUART** : Ça ne me rassure pas.

**Monsieur LEMAITRE** : Donc, le coût des travaux a augmenté du fait de prise de connaissance d'un sous-sol délicat, de devoir renforcer la dalle porteuse des gradins rétractables pour un fonctionnement pérenne. Se rajoutent aussi des fouilles archéologiques puisque l'on est dans un cœur de ville, l'augmentation des travaux amène l'augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre. Pour autant, on est de nouveau sur 80 % de subvention, donc il faut relativiser ce coût de réalisation.

**Monsieur le Maire** : C'est ce que j'allais préciser, on est sur un cofinancement à 80 %.

**Madame HUART** : Je sais que vous aimez bien parler des subventions, mais que l'argent soit dépensé par Seclin ou par ailleurs, ça reste de l'argent public, ce sont les mêmes impôts qui produisent cet argent public. Quand il y a des dérives budgétaires, peu importe d'où vient l'argent, ça me dérange tout autant.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas de dérive budgétaire, Madame HUART, vous êtes excessive dans vos propos, il y a une prise en considération de l'augmentation des matières premières, tout cela impacte forcément le projet. Je précise également que si la salle des fêtes avait été entretenue correctement par le passé, on n'aurait pas dû engager de tels montants puisque c'est devenu une véritable passoire énergétique. Financement à 80 %, certes c'est l'impôt, mais je préfère aller chercher des subventions plutôt que, comme par le passé, ne pas aller les chercher et faire supporter l'intégralité des coûts uniquement par les Seclinois et donc, au final, ne pas faire grand-chose. Monsieur LEMAITRE, vous souhaitiez apporter des compléments d'information ?

**Monsieur LEMAITRE :** Tout simplement pour dire que l'ambition du projet va sur le fait que quand on réhabilite, on réhabilite bien puisque la performance énergétique de ce bâtiment répondra aux exigences de 2050. Vous verrez que l'on fera la même chose sur le local de police, qui va être aussi réhabilité. On pousse l'exercice et ça peut expliquer des surcoûts, mais c'est au bénéfice de l'environnement, donc quitte à le faire, faisons-le bien. L'avantage c'est que les suivants n'auront pas besoin d'y revenir. On est rentré dans cette logique-là, l'action se mène jusqu'au bout et jusqu'à une échéance de 2050, ça paraît loin, mais qui nous est guidée par la réglementation.

**Monsieur le Maire :** Je précise simplement, et on conclura le propos sur ce point, que l'on porte le niveau d'excellence sur la réhabilitation et notamment sur l'application du décret tertiaire sur un niveau 3, je ne sais pas si ça vous parle, mais en tout cas c'est le niveau le plus poussé d'excellence, ce qui explique aussi le fait à un moment donné d'avoir des coûts qui peuvent se rajouter. Mais, parce que nous essayons d'atteindre ce niveau d'excellence là, cela nous permet d'aller chercher des subventions plus importantes à l'échelle de la Région ou sur des fonds FEDER. Des fonds FEDER, des fonds européens pour atteindre ce niveau de 80 % de subvention plutôt que ce soit les Seclinois qui paient tout intégralement la réparation des travaux, et comme on n'aurait pas les moyens de le faire, rien ne pourrait être fait. Monsieur LEGRAND, je vous laisse la parole, en l'absence de Monsieur BACLET, convalescent, pour procéder à la déclinaison initiale du débat d'orientation budgétaire.

## **5. COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**

### **Délibération n° 1**

#### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**Monsieur LEGRAND :** Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Avant toute chose, nous tenons à remercier les services pour le travail effectué, surtout au regard du contexte que vous connaissez tous. Vous avez un PowerPoint qui va illustrer le propos, ce qui sera plus facile et plus digeste, je pense, qu'une simple succession de chiffres, avec quatre parties. Tout d'abord un rappel du contexte qui sera suivi du cadrage et du calendrier budgétaire pour 2024 ; nous vous rappellerons quelles seront les étapes pour l'élaboration du prochain budget ; l'atterrissage de l'exercice 2023 et enfin le budget primitif prévisionnel 2024 et sa prospective, sachant que le budget sera voté le 5 avril.

Tout d'abord, le contexte.

#### **Contexte géopolitique et macroéconomique international**

- Un contexte de crise géopolitique majeure (Guerre en Ukraine, Conflit israélo-palestinien) entraînant des répercussions économiques importantes

- Un contexte économique mondial marqué par l'aggravation de la crise économique chinoise et une baisse de l'inflation à l'échelle planétaire (après une forte hausse sur l'année 2022) couplée à des taux d'intérêt élevés

- Un contexte environnemental préoccupant au regard des résultats mitigés de la COP 28



Le contexte, vous le connaissez tous de par votre connaissance des médias, c'est un contexte géopolitique et macro-économique international sur lequel je ne vais pas m'appesantir, nous ne sommes pas sur CNEWS. Il y a quand même un contexte de crise géopolitique majeure et également qui porte dans son sillage un contexte économique mondial fortement aggravé par la crise économique chinoise et une baisse de l'inflation à l'échelle planétaire puisque la Chine connaît même une déflation. Et le contexte environnemental reste très préoccupant au regard des résultats mitigés de la COP 28.

## Contexte national

### En France:

- Une crise énergétique majeure ayant entraîné une explosion du coût des fluides. Encore + 10% sur l'électricité en 2024
- Hausse des denrées alimentaires et des matières premières qui a fortement impacté « le panier du Maire » (de manière encore plus substantielle que celui des ménages)
- Une économie qui patine (baisse du PIB, croissance lente, hausse du chômage, marché immobilier en berne) et une crise sociale qui resurgit (manifestations des agriculteurs, mouvements de grève interprofessionnels)



Au niveau du contexte national, effectivement nous subissons depuis deux ans une crise énergétique majeure, 10 % de l'électricité en plus sur nos factures en 2024, une hausse des denrées alimentaires et des matières premières qui a fortement impacté le panier du maire. Une économie qui patine avec la baisse du PIB, la croissance lente, la hausse du chômage, sans oublier les mécontentements sociaux auxquels nous assistons depuis plusieurs mois.

## La loi de finances et la loi de programmation des finances publiques

### Les mesures de la loi de finances ayant un impact direct à Seclin:

- Bases fiscales en hausse de 3,9%
- Hausse de la DGF de 320M€ dont 140M€ sur la DSU
- Enveloppe complémentaire pour les « France Services » : + 55,7M€
- Un nouveau calcul des bases de THRS (résidences secondaires) et THLV (logements vacants)
- Hausse du FCTVA

### La loi de programmation:

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.
- Instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à +2,0% en 2024



Dans ce cadre, il convient de rappeler la loi de finances et la loi de programmation des finances publiques. Il y a différentes mesures de la loi de finances qui ont un impact direct à Seclin. Tout d'abord avec les bases fiscales qui sont en hausse de 3,9 %, la hausse de la dotation globale de fonctionnement de 320 millions d'euros, dont 140 millions sur la DSU. Une enveloppe complémentaire pour les France services.

Un nouveau calcul des bases de THRS, taxe d'habitation pour les résidences secondaires et pour les logements vacants et la hausse de la FCTVA, la TVA pour laquelle nous sommes dédommagés d'une partie de son reversement. La loi de programmation, les concours financiers de l'État qui ont été revalorisés et qui seront encore revalorisés cette année et l'instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national à + 2 % en 2024. Non contraignant, cela veut dire que nous ne subissons pas de pénalité si nous ne respectons pas ce + 2 % qui est prévu pour 2024.

## Contexte local

### A Seclin :

- L'audit patrimonial commandité par la municipalité fait état d'un patrimoine vieillissant et insuffisamment entretenu ces dernières décennies. (Plus de 30M€ à dégager pour remettre en état nos bâtiments)
- Une masse salariale historiquement élevée. Même si sa part diminue dans les dépenses de fonctionnement grâce au travail entrepris, elle reste 1 fois ½ plus élevée que la moyenne
- Une volonté de maintenir un haut niveau de service public et de garantir une qualité de vie au travail pour les agents
- Un engagement politique fort : l'absence d'augmentation d'impôts



Le contexte local. À Seclin, un audit patrimonial commandité par la municipalité a fait état d'un patrimoine vieillissant, insuffisamment entretenu ces dernières décennies puisque nous devons dégager plus de 30 millions d'euros pour remettre en état des bâtiments dont certains sont dans un état absolument catastrophique. La masse salariale reste historiquement élevée, même si nous constatons quand même que sa part diminue dans les dépenses de fonctionnement grâce au travail entrepris, elle reste très largement plus élevée que la moyenne, notamment si on la compare à d'autres villes voisines de la même strate. Il y a toujours la volonté, malgré ces événements de maintenir un haut niveau de service public et de garantir une qualité de vie au travail pour les agents. Enfin, nous continuerons à maintenir un engagement politique fort, à savoir l'absence d'augmentation d'impôt.

## Cadrage et stratégie financière pluriannuelle



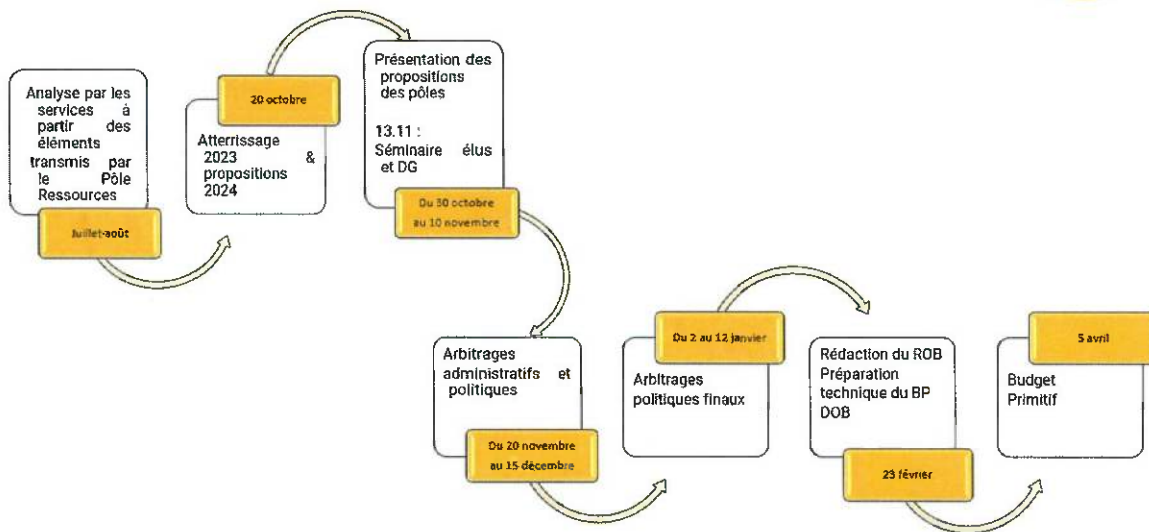
- Poursuite du **plan pluriannuel d'investissement (PPI)**
- et du **plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)**

Il convient dès à présent d'aborder le cadrage et le calendrier budgétaire pour 2024. La réflexion autour des orientations budgétaires pour 2024 a débuté beaucoup plus tôt qu'à l'accoutumée, dans une logique



d'anticipation puisque nous sommes, non pas en mode gestion au jour le jour, comme ce fut le cas précédemment, mais bien en mode projet. Aussi, vous voyez un petit peu, dans ce cadrage et dans cette stratégie, financière pluriannuelle, comment nous évoluons avec le développement des recettes. Il convient d'optimiser, en effet, les recettes, tout en stabilisant nos dépenses de fonctionnement. L'idée est quand même d'avoir des recettes supérieures aux dépenses, pour préserver notre épargne, notamment en cas d'aggravation de la situation économique, comme nous la connaissons malheureusement ces derniers mois. En effet, préserver notre épargne va nous permettre d'augmenter notre capacité d'autofinancement et grâce à cette capacité d'autofinancement nous pourrions renforcer nos investissements et limiter le recours à l'emprunt. Ce qui nous permet de poursuivre notre plan pluriannuel d'investissement et notre plan pluriannuel de fonctionnement.

## Calendrier budgétaire 2024 - un mot d'ordre: l'anticipation



Voici donc le calendrier budgétaire 2024, un seul mot d'ordre, l'anticipation puisque dès l'été dernier les services ont analysé, à partir des éléments transmis par le pôle ressources, leurs futurs besoins ; tandis qu'à l'automne, en octobre, il y a eu les atterrissages 2023, c'est-à-dire qu'on a une photographie de la situation budgétaire de la commune par service, par pôle, pour l'exercice 2023. Cela nous permet d'anticiper nos propositions 2024 et de ne pas faire un copié-collé de ce qui a été fait en 2023 sur 2024. Les pôles font leur présentation, leurs propositions, un séminaire a d'ailleurs eu lieu et il a regroupé les Directeurs généraux et les élus pour travailler sur ces différentes propositions, en tenant compte d'un contexte économique très tendu. Les arbitrages administratifs et politiques ont eu lieu en fin d'exercice 2023, avant les arbitrages politiques du début de l'année. Puis, la rédaction du ROB, la préparation technique du budget provisoire, le budget primitif sera donc voté le 5 avril.

## Rappel du BP 2023

	Recettes	Dépenses
<b>Section de fonctionnement</b> 27 148 K€ <small>(Suréquilibre suite reprise anticipée du résultat)</small>	70 Produits des services 1 400 K€	011 Charges à caractère général 5 844 K€
	73 Impôts et taxes 17 019 K€	012 Charges de personnel 13 400 K€
	74 Dotations et participations 2 734 K€	65 Autres charges de gestion courante 1 371 K€
	Autres recettes de fonctionnement (dont ordre) 341 K€	Autres dépenses de fonctionnement 645 K€
	Excédent de fonctionnement reporté 5 654 K€	Epargne (autofinancement) 3 457 K€
<b>Section d'investissement</b> 5 384 K€	Epargne (autofinancement) 3 457 K€	Remboursement en capital de la dette 420 K€
	Recettes d'inv. (dont reports et subventions) 426 K€ 1 428 K€	Deficit d'investissement reporté 0 €
	Emprunt 500 K€	Dépenses d'inv. (dont reports et dép. d'éq.) : 4 734 K€ 4 965 K€
	<b>32 532 K€</b>	<b>30 101 K€</b>

Au niveau des atterrissages 2023, vous avez un récapitulatif des recettes et des dépenses. Vous pouvez constater que les recettes sont supérieures à nos dépenses, donc 32 532 000 € contre 30 101 000 € pour les dépenses. Une section de fonctionnement et une section d'investissement puisqu'il faut bien distinguer le fonctionnement de l'investissement.

## Compte Administratif Prévisionnel 2023 (1/3) Section de Fonctionnement



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prev 2023
Produit des contributions directes	7 251 247	7 131 988	7 456 449	8 173 882
Fiscalité transférée	8 391	8 391	8 391	8 391
Fiscalité indirecte	8 604 065	8 545 016	8 862 066	9 145 916
Dotations	1 840 496	1 874 531	2 566 143	3 173 662
Autres recettes d'exploitation	1 223 558	1 265 868	1 628 473	1 652 900
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 227 758</b>	<b>19 126 787</b>	<b>20 541 543</b>	<b>22 160 751</b>
Charges à caractère général (chap 011)	4 973 217	3 915 721	5 375 213	5 700 000
Charges de personnel et fais assumés (chap 012)	12 483 685	12 251 275	12 897 837	13 476 000
Autres charges de gestion courante (chap 05)	1 187 670	1 285 312	1 140 002	1 425 000
Intérêts de la dette (art 6611)	41 970	30 219	25 568	99 792
Autres dépenses de fonctionnement	100 815	218 120	148 419	26 737
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>17 887 358</b>	<b>17 700 647</b>	<b>19 587 038</b>	<b>20 727 529</b>
<b>Épargne de gestion</b>	<b>1 233 350</b>	<b>1 454 159</b>	<b>973 671</b>	<b>1 413 013</b>
Intérêts de la dette	41 970	30 219	25 568	99 792
<b>Épargne brute</b>	<b>1 191 379</b>	<b>1 423 940</b>	<b>948 105</b>	<b>1 313 222</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 675 679	383 202	279 721	381 241

Le compte administratif prévisionnel. Vous avez sur 2020, 2021 et 2022 un rappel des chiffres. Ce n'est pas forcément facile à lire, mais logiquement vous avez reçu les documents. Nous constatons que le total des recettes réelles de fonctionnement est en hausse pour l'exercice 2023 par rapport aux années précédentes. Au niveau des dépenses de fonctionnement, elles sont également en hausse, inférieures aux recettes. Cette hausse n'a rien d'anormal vu le coût de la viabilisation, l'explosion également des prix des denrées alimentaires par exemple. L'épargne de gestion est également en hausse. Il s'agit donc de l'économie qui a été réalisée grâce à des mesures qui ont visé à améliorer l'efficacité opérationnelle, à réduire les coûts et à rationaliser les processus. Ce sont donc des économies qui ont été réalisées grâce à des initiatives tendant à améliorer l'efficacité et la productivité.

## Compte Administratif Prévisionnel 2023 (2/3) Section d'Investissement



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA Prev 2023
FCTVA (art 10222)	438 426	281 590	113 087	285 000
Emprunts	0	0	2 000 000	242 910
Autres recettes	179 917	196 649	304 023	352 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>618 343</b>	<b>478 239</b>	<b>2 417 110</b>	<b>879 910</b>
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>1 775 530</b>	<b>897 555</b>	<b>2 047 113</b>	<b>2 631 000</b>
Autres investissements hors PPI	0	0	17 933	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 675 679	383 202	279 721	381 241
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 451 208</b>	<b>1 280 757</b>	<b>2 344 767</b>	<b>3 012 241</b>

La section d'investissement, là aussi vous avez les chiffres sur 2020, 2021, 2022 et 2023 avec le total des recettes réelles d'investissement d'une part, le total des dépenses réelles d'investissement d'autre

part. Dépenses supérieures aux recettes, ce qui est logique puisque nous sommes dans l'attente de subventions.

## Compte Administratif Prévisionnel 2023 (3/3) Fonds de Roulement



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prev 2023
Fonds de roulement en début d'exercice	6 783 027	5 290 562	5 913 183	6 939 231
Résultat de l'exercice	- 1 492 466	622 622	1 026 048	- 699 109
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 290 562	5 913 183	6 939 231	6 240 122

Le fonds de roulement, vous constatez une évolution significative du fonds de roulement puisqu'il est en augmentation sensible depuis 2021. Le résultat de l'exercice est néanmoins négatif puisqu'il y a les prêts à rembourser. Le fonds de roulement, en fin d'exercice, devrait atteindre 6 240 000 €.

## Enjeux relatifs aux grandes masses: un budget de combat



### • Optimisation des recettes de fonctionnement

- Mise à jour des recettes fiscales : indexation des bases fiscales (+3,9 %)
- Evolution de la tarification des services tenant compte de l'inflation (+3,9%), de la loi EGALIM, l'augmentation des denrées, des matières premières et des fluides
- Culture de la recette

### • Poursuite de l'amélioration de la sincérité budgétaire en dépenses de fonctionnement, afin de développer la capacité d'autofinancement

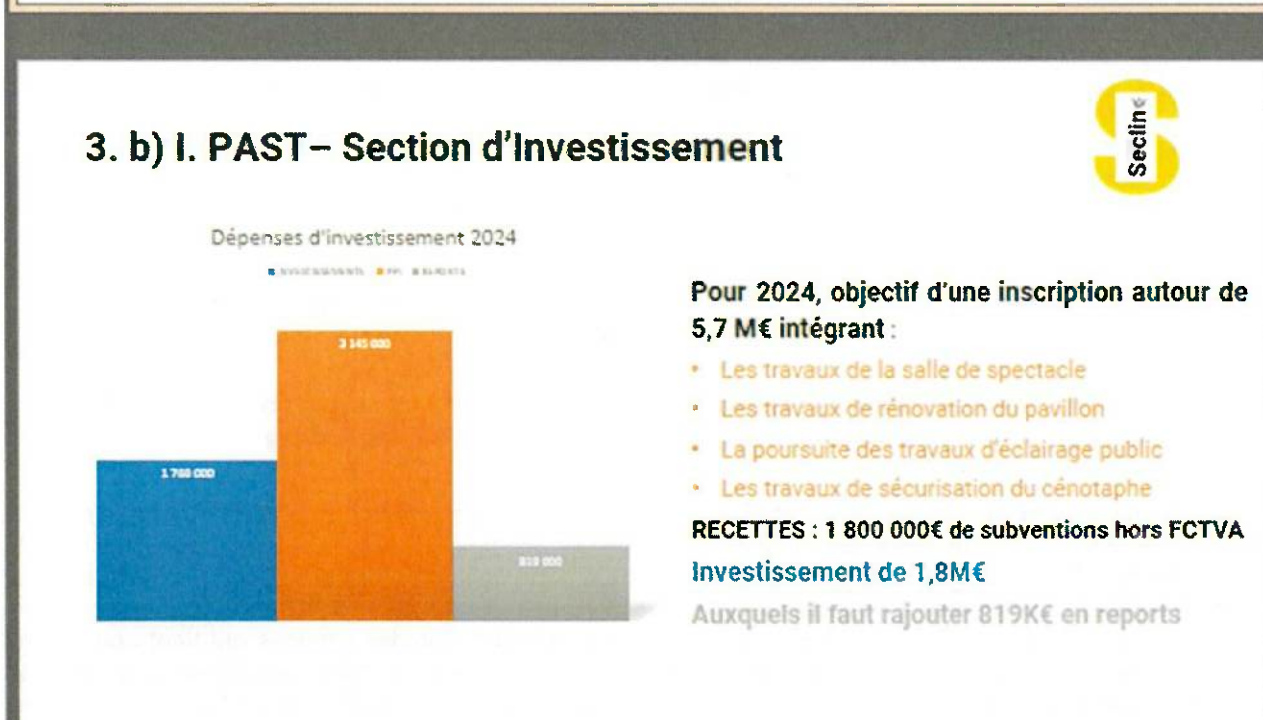
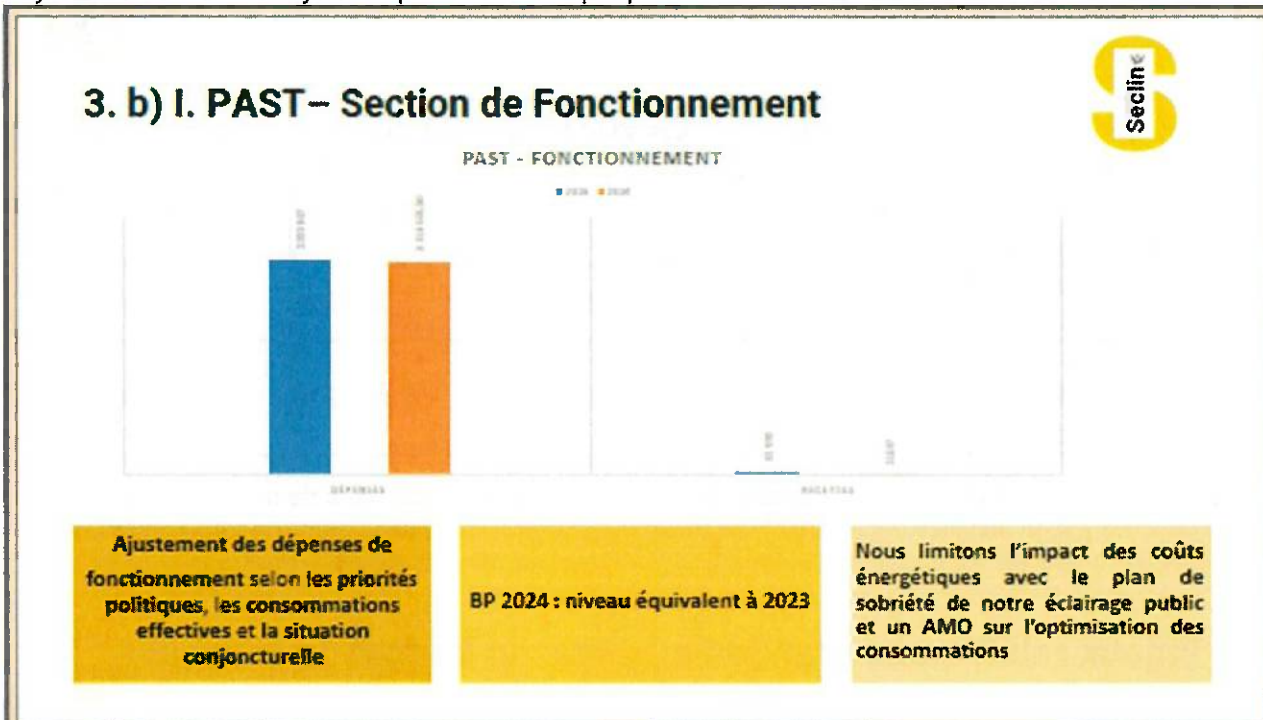
- Inscriptions selon les ambitions et les priorités politiques, affinées pour les dépenses courantes selon les besoins effectifs des services appréciés au vu de l'exécution des exercices précédents. Consignes visant à ne pas dépasser le BP 2023
- Nous comparer et nous réinterroger sur nos pratiques pour contenir nos dépenses

### • Des efforts d'investissements centrés sur les grands projets déjà lancés : Salle de spectacles, Cénotaphe, Marché Public de Performance Global, Pavillon des Expositions

Abordons maintenant le budget primitif prévisionnel 2024, prospectives, enjeux relatifs aux grandes masses. 2024 sera une année charnière au regard de la conjoncture économique, mais en même temps, par rapport à notre politique de projets et par rapport à notre politique d'investissement, le budget devra tenir compte d'une mise à jour des recettes fiscales avec l'indexation des bases fiscales, comme évoquée précédemment de + 3,9 %. Une évolution de la tarification des services qui tient compte de l'inflation, + 3,9 %, de la loi Egalim, de l'augmentation des denrées, des matières premières et des fluides, pour maintenir un service public de qualité et de restauration notamment de qualité, puisque tous les repas sont produits sur place. Nous devons tenir compte, malheureusement, de la hausse très importante des denrées. Et bien sûr la culture de la recette, pour cela nous allons poursuivre l'amélioration de la sincérité budgétaire en dépenses de fonctionnement, toujours pour développer la capacité d'autofinancement. Moins de dépenses, plus de recettes, donc plus d'investissements. Aussi, les crédits seront inscrits selon les ambitions et les priorités politiques. Elles seront affinées par rapport aux dépenses courantes, les dépenses qui nous sont contraintes comme la viabilisation, selon les besoins effectifs des services et appréciées au vu de l'exécution des exercices précédents. Les chiffres ne sont pas mis au hasard, mais nous regardons de très près ce qui a été vraiment dépensé les années précédentes et cela permet de planifier vraiment, de voir où nous en sommes et ce que nous voulons faire et d'utiliser vraiment les crédits par nature de dépense. Il ne s'agit pas de faire un pot commun où l'on ne sait pas trop ce que l'on va dépenser. C'est pour cela que nous cherchons à nous réinterroger sur nos pratiques afin de contenir au maximum les dépenses de la commune. Ce qui n'empêchera pas

des efforts d'investissements, qui sont centrés sur de grands projets que vous connaissez, qui sont déjà lancés, la salle de spectacle, le cénotaphe, le marché public de performance globale et le pavillon des expositions.

Voyons maintenant l'analyse des points saillants par pôle.



Tout d'abord le PAST en section de fonctionnement. Ajustement des dépenses de fonctionnement selon les priorités politiques, les consommations effectives et la situation conjoncturelle. Vous voyez qu'entre 2023 et 2024 le budget qui sera proposé reste stable pour le PAST, le niveau est quasi équivalent à 2023, sachant qu'il y aura une limitation des coûts énergétiques grâce au plan de sobriété de l'éclairage public et un AMO sur l'optimisation des consommations. Passons à la section d'investissement pour 2024. Objectif d'une inscription autour de 5,7 millions qui va intégrer les travaux sur la salle de spectacle, la rénovation du pavillon, la poursuite des travaux d'éclairage public et les travaux de sécurisation du cénotaphe qui va connaître une nouvelle jeunesse dans quelques années, sachant qu'il s'agit d'un monument historique de premier plan datant du Premier Empire et assez rare dans la région. Les recettes, 1 800 000 € de subventions hors FCTVA et un investissement de 1,8 million d'euros. Il faudra ajouter 819 000 € en report.



### 3. b) II. PPE – Section de Fonctionnement



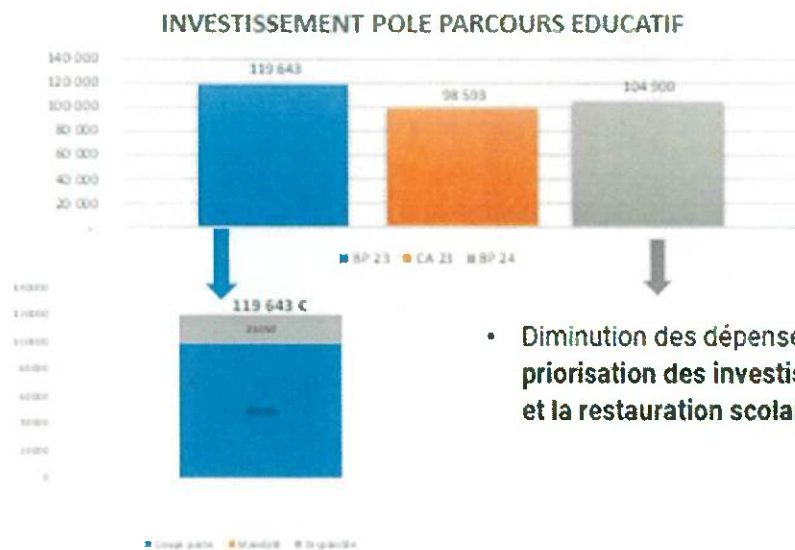
**DF - Evolutions principales**

- Affaire scolaires : une classe non partante pour la classe transplantée (- 40 K€)
- 16/25 ans : recrutement d'un poste adulte relais, médiateur de rue cofinancé à 80% et maintien de l'accompagnement vers l'autonomie

**DF - Autres évolutions**

- Direction de projets : développement de Nos Quartiers d'été (+6 K€), projets avec les écoles (+6 K€)
- Petite Enfance : passage de 10 à 12 places du multi accueil

### 3. b) II. PPE – Section d'Investissement



- Diminution des dépenses de 15 K€ avec une priorisation des investissements dans les écoles et la restauration scolaire

Le pôle parcours éducatif, il y a quelques évolutions notables pour 2024 dans les dépenses et les recettes. Tout d'abord au niveau des affaires scolaires puisqu'une classe non partante pour la classe transplantée permet d'économiser 40 000 €. Pour les 16-25 ans le recrutement d'un poste adulte-relais, médiateur de rue, cofinancé à 80 % par l'État et maintien de l'accompagnement vers l'autonomie. C'est un poste qui est passé en comité technique il y a quelques semaines. Autres évolutions dans les recettes du parcours éducatif, le développement des quartiers d'été, les projets avec les écoles et le passage de 10 à 12 places du multi-accueil pour la petite enfance. Au niveau de la section d'investissement, diminution des dépenses avec une priorisation des investissements dans les écoles et dans la restauration scolaire de manière à continuer à fournir un service public de qualité pour les élèves de la commune.

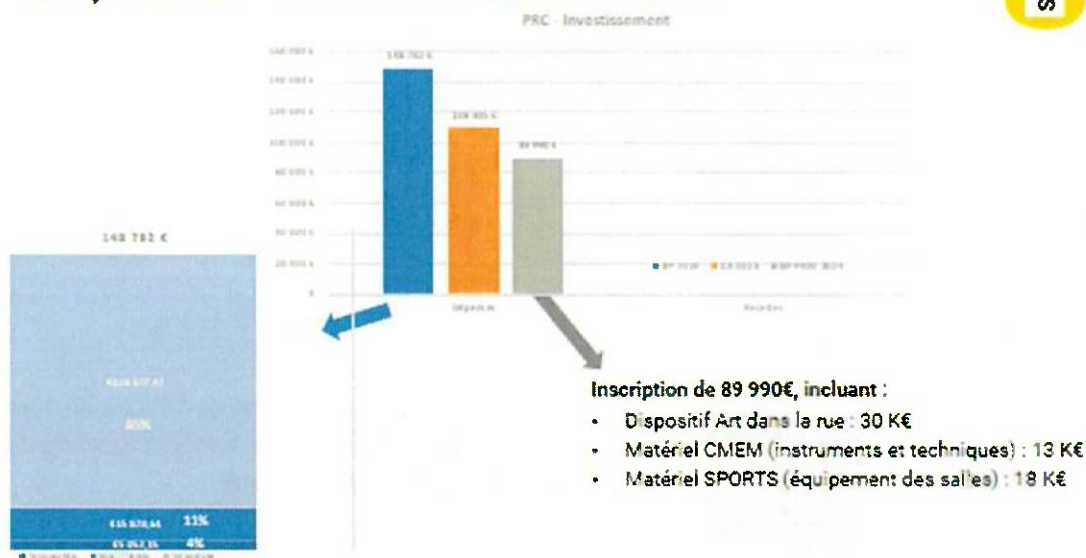


### 3. b) III. PRC – Section de Fonctionnement



- Maintien de la programmation culturelle au même niveau (180 K€) et des subventions au même niveau
- Inscription de 100 K€ pour la fête nationale et la fête des harengs et 80 K€ pour Noël
- Hypothèse d'évolution : atteindre les jauges maximales d'occupation des salles

### 3. b) III. PRC – Section d'Investissement



- Inscription de 89 990€, incluant :**
- Dispositif Art dans la rue : 30 K€
  - Matériel CMEM (instruments et techniques) : 13 K€
  - Matériel SPORTS (équipement des salles) : 18 K€

Passons au pôle rayonnement et communication. Concernant la section de fonctionnement, nous avons une hypothèse d'évolution qui consiste à atteindre les jauges maximales d'occupation des salles, tout en ayant une programmation culturelle de même niveau qu'en 2023, donc de grande qualité, avec des subventions qui seront également, nous l'espérons, au même niveau. Vous avez l'inscription de 100 000 € pour la fête nationale et pour la fête des harengs et 80 000 € pour le village de Noël. Au niveau de la section d'investissement, une inscription de 89 990 € avec le dispositif Arts dans la rue, l'achat de matériel pour le CNEM ainsi que de matériel de sport pour équiper nos salles. Vous voyez, une politique d'investissement qui reste ambitieuse pour le rayonnement.



### 3. b) PSP – Section de fonctionnement



**Maintien d'une subvention du CCAS à 400 K€ (= CA 2023), celui-ci pouvant autofinancer ses nouvelles dépenses de fonctionnement**

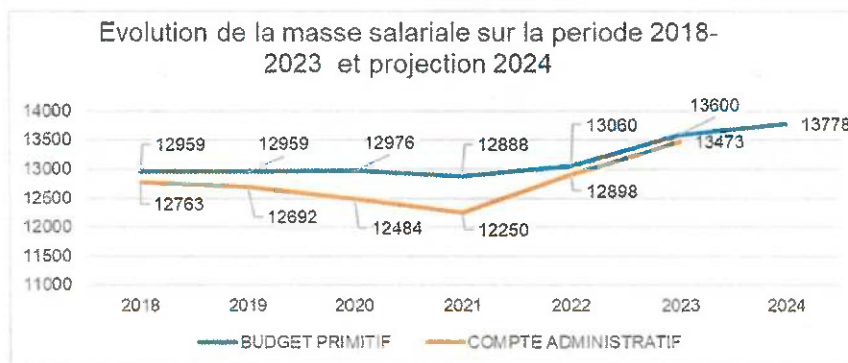
**Elections européennes en 2023**

**Intégration au sein du Pôle du service Séniors et de la Direction de l'Espace de Vie Sociale**

Passons maintenant au pôle social et public. Il y a le maintien d'une subvention au CCAS, celui-ci pouvant autofinancer ses nouvelles dépenses de fonctionnement. Vous voyez la section de fonctionnement, le budget prévisionnel fait état d'une augmentation puisque nous sommes en année d'élection avec les élections européennes en juin prochain. L'intégration également, changement notable, au sein du pôle du service séniors et de la Direction de l'espace de vie sociale. Pas d'investissement pour ce pôle.



### 3. b) Evolution de la masse salariale



**Mesures à prendre en compte en 2024**  
 - Augmentation du point d'indice, du SMIC et revalorisation des grilles des catégories B et C sur 1 an  
 - Augmentation de charges CNRACL

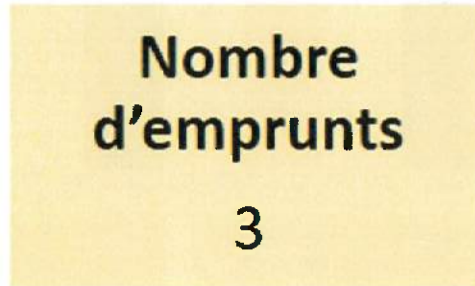
**Travail d'optimisation de la masse salariale permettant de limiter l'augmentation à 2,3% pour 2024 par rapport au CA prev 2023, réflexion sur le GVT (glissement vieillesse technicité) incluse.**  
 NB: le BP 2023 atteignait 13,4M€ + 200K€ (DM n°17/11/2023)

**Décélération de la courbe:**  
 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences  
 - Prévention des risques professionnels

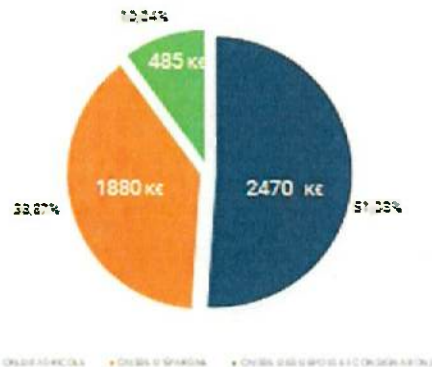
L'évolution de la masse salariale à présent. La masse salariale doit faire l'objet d'un travail d'optimisation. Il faut réfléchir en termes de moyen afin de limiter l'augmentation, tout en tenant compte des augmentations, certaines ayant eu lieu en 2023, d'autres auront lieu en 2024.

Si la masse salariale a augmenté, et tant mieux pour eux parce que les fonctionnaires ont pu bénéficier de mesures avantageuses avec une augmentation du point d'indice l'été dernier, il y a également les revalorisations d'agents et les changements lorsqu'un agent passe de la catégorie C à la catégorie B, donc il arrive sur une grille plus intéressante sur le plan salarial. L'augmentation devrait être limitée à 2,3 % en 2024 par rapport au budget 2023. Il y a également le glissement vieillesse technicité qui fait partie de la réflexion. On peut envisager une décélération de la courbe avec, comme je disais, une gestion prévisionnelle, une GPEC des emplois et des compétences, une réflexion sur les moyens et une prévention des risques professionnels.

## Données clefs

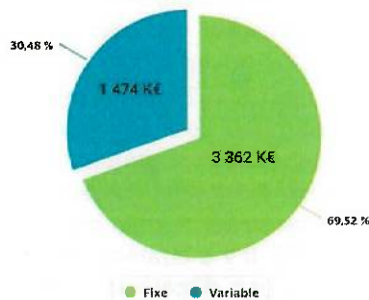


## Répartition par prêteur



La situation d'endettement reste tout à fait correcte. La commune a actuellement trois emprunts et un stock de dettes de 4,83 millions. Vous avez la répartition par prêteur. L'origine des trois prêts : un prêt au Crédit Agricole, un autre à la Caisse d'Épargne et un troisième prêt à la Caisse des Dépôts et Consignation qui avait été obtenu à un taux très avantageux pour l'éclairage public.

## Profil de dette



Concernant le profil de dette, nous bénéficions à la fois d'un prêt à taux fixe qui représente la majeure partie de notre profil de dette et un à taux d'intérêt variable, à peu près 70/30 au niveau de la répartition.



En conclusion, la commune assume la nécessité de remettre en état son patrimoine pour la sécurité des biens et des personnes, pour maintenir le même niveau de service, ce qui avait été laissé en jachère pendant des décennies. Maintenir un niveau de service public rendu aux Seclinois, le tout sans augmentation d'impôts, mais en optimisant les recettes, donc une politique très forte pour aller chercher des recettes. Cette solution devra permettre de poursuivre le redressement des comptes de la commune et de retrouver un souffle indispensable pour poursuivre nos investissements qui sont nécessaires pour la modernisation de notre commune, mais aussi pour les générations futures. Merci de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur LEGRAND, pour ce bel exposé qui effectivement décline la situation financière de la Ville, qui est un préalable obligatoire dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire. Avant de laisser la parole aux uns et aux autres, je tiens quant à moi à revenir sur un certain nombre d'orientations fortes sur lesquelles je tiens à marquer l'attention.

L'un des points clefs de l'action municipale demeure l'objectif d'offrir une ville pour tous où il fait bon vivre et réduire les inégalités dans tous les secteurs de la ville.

Permettre à tous de s'émanciper, d'avoir les mêmes chances de réussite scolaire, d'accès à l'emploi ou de jouir d'un cadre de vie exemplaire sont autant d'objectifs que nous portons. Une ville pour tous, c'est une ville qui déploie des moyens pour que l'ensemble de sa jeunesse trouve les mêmes chances de réussite. C'est ce que nous nous évertuons à porter en partenariat avec les établissements scolaires de la ville, les établissements préélémentaires et élémentaires, les collèges, le lycée professionnel, et bien évidemment leurs chefs d'établissements. Aussi, comme j'ai pu le lire dans un tract en cours de distribution sur la ville, par le groupe Seclin en commun, je ne peux pas vous laisser dire que les besoins dans les écoles ne seraient pas entendus. Comment pouvez-vous tenir de tels propos ? alors que par notre action et celle des parents d'élèves, l'inspection académique nous annonce le maintien de la 8<sup>ème</sup> classe à Durot après m'être personnellement employé sur ce sujet. Comment pouvez-vous tenir de tels propos ? alors que contrairement au passé, nous assistons à tous les Conseils d'écoles, que ce soit pour les élus ou pour les techniciens de la ville. Sans reculer devant nos responsabilités même si parfois les sujets peuvent être tendus. Nombreux sont les messages des chefs d'établissements nous remerciant pour notre accompagnement et notre présence à leur côté. Chaque problème est désormais traité en temps réel, car sur ces sujets, sur ces sujets nombreux, nous essayons de rattraper le retard du passé. Retard d'entretien des bâtiments, avec des fuites en tout genre qui ne concernaient pas que le tennis, problématique de toitures, de chéneaux, défaut de connections à la wifi, problématique de photocopieurs, la liste était très longue. Mais au final, qui a réalisé la rénovation des toitures de l'école Jules Verne pour un montant avoisinant les 300 000 € ? Qui va inscrire au budget 2024 la réfection totale des chéneaux de l'école Durot jamais entretenus pour 150 000 € ? Qui a permis l'accessibilité de 2 classes en rez-de-chaussée de cette école pour accueillir des enfants en situation de handicap ? Qui a sécurisé les trottoirs de cette école ?

Sur le retard informatique et numérique :

Qui a équipé toutes les écoles élémentaires de TBI ou de visio ? Qui a budgété 31 000 € en 2023, 25 000 € en 2024 pour moderniser le parc informatique ? Qui a engagé le passage à la fibre sur la totalité de nos écoles ? Qui a équipé les directeurs d'établissements de smartphones pour faciliter la communication ? Soulagés de tous ces dysfonctionnements du passé, d'équipement, nous pouvons enfin et désormais en lien avec les enseignants, promouvoir des projets éducatifs pour les enfants. Ainsi, le dispositif CLAS déployé dans les écoles Dutoit et Durot traduit parfaitement ce partenariat entre les écoles, la ville, et les familles. Enfin, qui engage la revalorisation de la dotation pour les écoles pour l'acquisition de matériel pour les enfants ? Dotations qui n'ont jamais été revues par le passé, et qui nous permettra de passer de 29 à 34 € la dotation pédagogique par élève. (Soit une augmentation de 5 €). En dépit du contexte financier tendu, qui fait le choix de maintien d'une ATSEM par classe de maternelle ? ce qui n'est absolument pas une obligation, ceci pour accompagner au mieux les enfants en difficulté dans leur apprentissage. Contrairement à vos propos donc, tirés d'on ne sait où, les écoles, les chefs d'établissements, les parents d'élèves, sont parfaitement écoutés et accompagnés.

Par ailleurs, dans un contexte de crise et parfois de désespoir, une ville pour tous nécessite la proximité avec l'usager. C'est le sens de l'action portée par le Pôle Service Social et Public. Les difficultés liées aux coups durs de la vie sont accompagnées par le biais du CCAS et depuis octobre 2021 par le France services que nous avons créé afin d'apporter une réponse rapide aux usagers seclinois ou issus des communes avoisinantes. Aussi, je ne peux pas vous laisser écrire que nous n'agirions pas pour stopper la fermeture de services publics. C'est très exactement ce que nous avons fait avec la venue du France services dont vous étiez pourtant contre. C'est ce France services qui contrairement à ce que vous

écrivez nous a permis de maintenir la CPAM à Seclin, la CARSAT qui devait quitter Seclin, avec une assistante sociale dédiée, les impôts, le ministère de la justice (aide aux victimes), un conciliateur, l'UDAF, l'aide aux aidants, le SPIP, la mutuelle solidaire, une psychologue Interm'Aide, info énergie, et Soliha pour l'accompagnement social au logement. Après 2 ans d'activités, les chiffres parlent d'eux même : 5 972 personnes reçues en 2023 avec 93 % des demandes traitées en intégralité. Contrairement à ce que vous soutenez, nous attirons sur Seclin de nouveaux Services publics et nous maintenons ceux existants. D'autre part, comment pouvez-vous mentir à la population en leur faisant peur sur un départ de l'inspection académique ? Ces propos sont basés sur du vent sans aucune preuve. À la suite de la distribution de votre tract, je vous informe avoir dû rassurer Monsieur LECREUX, inspecteur d'académie pour éteindre l'incendie que vous avez allumé à tort. Voilà ce dont vous êtes capable, faire peur aux gens en communiquant de fausses informations et m'obliger à éteindre les incendies que vous avez allumés. Vos méthodes ne sont pas très glorieuses et sont même inquiétantes si d'aventure vous deviez retrouver une majorité. Sur le volet social encore, je suis ravi que vous considériez dans votre tract qu'un projet que nous défendons avec M. MILLE depuis 2008 alors que nous étions dans l'opposition doive être porté. Celui d'un logement d'urgence destiné aux victimes de violences intrafamiliales. Pourquoi ne pas l'avoir mis en œuvre depuis cette époque alors que vous étiez majoritaire jusqu'en 2020 ? En somme, vous réclamez la mise en place de dispositifs que vous n'avez jamais mis en place. Et bien nous, nous l'avons réalisé en 2 ans. Après avoir négocié avec VILOGIA, SOLFA, le Département et la Préfecture.

En 2024, la métamorphose de la commune se poursuivra afin d'offrir à terme aux Seclinois une ville rénovée, une ville moderne, une ville dynamique. Aussi, une fois de plus je ne peux pas vous laisser écrire que Seclin devient une ville dortoir. Après avoir densifié la ville par des projets immobiliers que nous avons combattus parce que trop denses dans des quartiers inappropriés et non desservis par des transports en commun accentuant ainsi la thrombose et la problématique de stationnements que nous devons, nous maintenant, gérer ; après avoir accéléré la mort du commerce de centre-ville par la venue de grandes enseignes concurrentes, vous vous permettez de dénoncer injustement que depuis notre arrivée la ville évoluerait en ville dortoir. Que faisons-nous pour l'éviter ? Tout d'abord, un urbanisme raisonné. Nous rencontrons chaque promoteur, chaque porteur de projets, pour dédensifier leur projet de construction, et nous y parvenons. Lors de ces rencontres nous travaillons également sur l'installation de commerces de proximité, tel cela sera le cas pour la réhabilitation de la Mouchonnière avec LMH. Tel a également été le cas sur des cellules commerciales que nous avons maintenues sur Burgault, rue de la cartonnerie, alors que le changement de destination pour en faire 5 logements n'avait plus qu'à être signé en juillet 2020 par M. DEBREU s'il avait été élu. Ce que j'ai refusé bien évidemment à mon arrivée. Par notre travail de recherche, un commerce, CocciMarket, s'y est installé et résiste à la concurrence. Toujours pour éviter de basculer en ville dortoir, nous mettons en œuvre un accompagnement des commerces, chose qui n'existait pas par le passé. Sur les ouvertures de commerces ou pour les commerces en difficulté, c'est un véritable travail de l'ombre qui est porté par l'adjoint au commerce et qui a permis notamment de maintenir des commerces en vie en renégociant le montant des baux commerciaux avec les bailleurs.

Enfin, une ville dortoir c'est une ville qui ne rayonne pas. Nous faisons le choix de rendre vivante et dynamique notre ville. Seclin que beaucoup qualifiaient de « belle endormie » se réveille enfin. Nous portons de grandes et belles manifestations pour permettre aux Seclinois de vivre des temps de rassemblement à diverses périodes de l'année sur des manifestations populaires et gratuites. Le marché de Noël, les vœux du Maire à la population, le départ du Marathon du Louvre, les foulées collégiales, la fête des Harengs, la fête nationale ... autant de temps forts qui permettent également aux commerçants de bénéficier de retombées économiques. Pourtant sur la plupart de ces temps vous ne manquez pas de marquer votre désapprobation, laissant à penser que nous ne pensons qu'à faire la fête. Quelle belle contradiction chez vous de ne pas vouloir que Seclin devienne une ville dortoir et en même temps d'être opposé à notre ambition de rayonnement de la ville. Alors oui les temps sont durs pour le commerce, mais là où vous ne faisiez rien, nous agissons concrètement pour inverser les choses et nous y mettons tout simplement des moyens. Derrière chaque événementiel, nous pensons aux retombées économiques pour nos commerçants et travaillons en bonne intelligence avec l'UCASS. Dans vos écrits distribués aux Seclinois vous insistez ensuite sur le fait que le rayonnement culturel doit avant tout profiter aux Seclinois avec des tarifs préférentiels. Du populisme pur. Alors que lorsque vous étiez aux affaires vous n'avez jamais pratiqué de telles différences tarifaires qui sont illégales selon la jurisprudence du Conseil d'État et de la Cour de Justice des communautés Européennes. Vous faites tout bonnement des propositions illégales. Bravo.

Il ne devrait pas vous avoir pourtant échappé que nous pratiquons déjà une tarification basse pour tout le monde avec quelques réductions pour les moins de 12 ans, pour les étudiants, les personnes en

situation de handicap, les groupes de 8 personnes, les familles nombreuses, et 1 € pour les titulaires de la carte jeune. Les spectacles coûtent en moyenne entre 5€55 et 12,85 €. Quel paradoxe à nouveau de réclamer une tarification basse pour les Seclinois et uniquement pour les Seclinois, et dans le même temps lorsque nous portons des manifestations gratuites, vous vous portez contre, aux motifs que cela ouvre la possibilité à ceux qui n'habitent pas la ville d'y participer également. Quelle étroitesse d'esprit, quelle conception étriquée de ne vouloir accueillir que des Seclinois. Seclin aux Seclinois, Le Rassemblement national ne proposerait pas mieux. Pourtant lorsqu'en 2015, Kenji GIRAC venait à Seclin pour 1 heure seulement de concert et pour une enveloppe d'environ 50 000 euros, incluant le cachet de l'artiste et la technique, faisant déplacer 25 000 personnes, forcément pas Seclinois, cela ne vous dérangeait absolument pas, me semble-t-il ? Votre indignation est une fois de plus à la carte. Faites ce que je dis, pas ce que je fais. Et si nous devions suivre votre logique, c'est-à-dire ne financer que ce qui profite exclusivement aux Seclinois, je connais une organisation syndicale qui occupe gratuitement un immeuble place Saint-Piat, avec consommations d'énergie payées par la ville et une subvention que verse la ville à hauteur de 2 500 €. Cette organisation nous indique clairement qu'elle rayonne sur 37 communes et qu'elle ne demande de subventions qu'à la ville de Seclin. Vous êtes donc en train de me dire qu'il faut cesser le versement de cette subvention ou l'octroi de ces avantages consentis qui ont été renouvelés par l'ancien Maire juste avant les dernières élections municipales.

Seclin, c'est aussi, une ville durable. La réalité nous l'impose, nous devons tous gagner en sobriété énergétique et nous n'avons pas attendu la crise pour initier des démarches respectueuses de l'environnement. En 2023, pour adapter la ville au changement climatique, la ville a adopté un Plan Communal de Développement Durable, véritable feuille de route balisant notre action dans lequel nous retrouvons :

- Le basculement de notre parc d'éclairage public en LED à l'échelle de toute la ville, initié depuis 2022 ;
- Dans le registre de la mobilité et des transports, nous avons obtenu de la MEL la réalisation d'une étude de mobilité qui s'achèvera au début du 2nd semestre 2024. Et contrairement à vos écrits nous poursuivons l'action sur le sujet du Tramway et au sujet du projet d'extension de l'aéroport, auquel mon prédécesseur ne s'était pas opposé, nous poursuivons notre action pour obtenir un couvre-feu de 23h à 6h du matin.
- Une ville durable c'est également une ville qui lutte contre le gâchis alimentaire alors que le coût moyen d'un repas est de 11 € et que le repas est facturé aux Seclinois entre 48 centimes et 4,44 €.

Sur ce que vous qualifiez d'augmentation tarifaire portée à 7 % l'année dernière, qui sont en réalité des indexations sur le coût de la vie, vous êtes probablement les seuls élus que je connaisse qui s'indignent de ce que la ville indexe ses tarifs sur le coût de la vie, et qui dans le même temps ne peut se permettre d'accroître son déficit sur le fonctionnement des services en indexant ainsi ses prix sur le coût de la vie et qui dans le même temps défend l'idée d'augmenter les impôts. Augmenter les tarifs non, augmenter les impôts, vous y êtes favorable. Quel magnifique paradoxe !

Enfin, parce que les associations constituent l'ADN de Seclin, nous poursuivons notre aide auprès de celles-ci en 2024, en menant un travail concerté et en bonne intelligence de mutualisation de salles et de responsabilisations sur les consommations des fluides. Là aussi je ne peux vous laisser dire n'importe quoi. Prétendument, les associations ne seraient pas écoutées alors que toutes les demandes des associations sont aujourd'hui prises en compte. Pouvez-vous me préciser de quelles associations vous parlez, car quand on affirme de telles choses il faut être précis ? Vous brassez des généralités alors qu'en réalité nous avons mis fin au clientélisme en plaçant toutes les associations sur un pied d'égalité plutôt que d'agir à la tête du client. Alors certes certaines associations qui avaient leurs entrées par le passé parce qu'elles étaient orientées du bon côté de la vie politique doivent se sentir un peu perdues de ne plus bénéficier d'un régime de faveur clientéliste. Elles sont ultra minoritaires, 3 à 4 maximum, alors pas de généralité s'il vous plaît. Oui, nous traitons toutes les associations sur un pied d'égalité plutôt qu'à la tête du client et oui nous avons rompu avec les pratiques du passé d'attendre des associations qu'elles s'engagent également politiquement. En agissant de la sorte, nous leur garantissons leur indépendance, terme que vous ne comprenez pas à priori. En effet, l'indépendance des associations ne saurait conduire à des pressions mises par une infime minorité de présidents occupés à faire de la politique et qui ne mesurent pas l'impact de leurs demandes sur nos finances et sur la gestion de nos ressources humaines.

J'évoquais les réflexions que nous portons sur la mutualisation de certaines salles afin de réaliser, dans l'intérêt des Seclinois, des économies d'énergies et soulager des bâtiments usés pour des travaux à accomplir ou des bâtiments à adapter à de nouveaux usages, en prenant le soin de rétablir un équilibre entre des bâtiments sous-occupés et des bâtiments suroccupés.

J'avais pu espérer qu'à l'issue de la réunion exceptionnelle à laquelle vous avez pu assister avec les élus de votre groupe, lors de la restitution du SDIE, vous puissiez mesurer l'étendue des dégâts de votre

majorité, qui nous impose de trouver une somme entre 30 et 60 millions d'euros pour pallier votre absence d'entretien des bâtiments durant des décennies. Si nous souhaitons mettre à niveau des bâtiments, c'est pour pouvoir continuer d'accueillir chaque jour des usagers des services publics, des élèves dans les écoles, des agents municipaux sur leur lieu de travail avec les moyens nécessaires pour leur confort. Sans ces investissements, ce seront donc rapidement des services publics, des écoles, qui seront menacés de fermeture. Nous l'avons hélas vécu avec la salle des fêtes et la Salle verte, ça n'est donc pas un mythe. L'enjeu est donc considérable. Vous vous étiez engagé à être constructif pour trouver des solutions ensemble à l'heure où l'argent pour les collectivités se fait rare. Il n'en aura rien été, plutôt que de vous renseigner sur la réflexion que nous portons sur l'usage de la Salle Dédulle, vous avez lancé une pétition toujours avec la même méthode, faire peur. Plutôt que d'écouter les bruits de couloirs et agiter les peurs, vous feriez mieux de faire des propositions concrètes pour nous aider à trouver à minima 30 millions d'euros, 60 millions pour une ossature plus complexe, pour pallier vos incuries. En conclusion, vous nous avez laissé une situation catastrophique que nous essayons de gérer. Et vous, de votre côté, vous pensez pouvoir continuer de raser gratis. Ne surtout rien changer en augmentant les impôts, ceci est votre crédo, certainement pas le nôtre.

**Monsieur DECRAENE :** Je pense que l'on n'a pas encore commencé le DOB. Ce qui m'étonne un petit peu c'est que lors de la réunion des Présidents vous aviez indiqué que quand c'était hors sujet, on ne répondait pas. Là, sincèrement, Monsieur CADART, vous êtes hors sujet. Effectivement, passez là au Conseil Municipal chaque fois pour des problèmes de tracts, ça vous coûte certainement moins cher que pour nous de faire les tracts, donc félicitations. Toutefois, je pensais quand même, sincèrement cette année, avec vos vœux, que tiens, pour une fois Monsieur CADART assume d'être maire, puisque ça fait quand même quatre ans qu'il se croit encore dans l'opposition, il a vraiment une dent contre l'ancienne majorité. Sincèrement, Monsieur CADART, moi je n'en ai rien à faire parce que nous, c'est le présent et le futur. Vous pouvez toujours parler de l'ancienne majorité, ce n'est pas nous. En attendant, vous n'êtes plus de la minorité ou de l'opposition, vous vous comportez encore comme quelqu'un de l'opposition, mais qu'est-ce que vous avez fait en quatre ans ? Rien. Donc, s'il vous plaît, les belles phrases, ça va bien et autant vous dire que ça ne me fait rien du tout. Par contre, ce qui m'a fait mal, c'est que le service communal est en difficulté, vous êtes en manque d'effectifs pour travailler correctement pour les Seclinois. Malheureusement il y a eu des événements récents, c'est encore pire et c'est vraiment dommage, on est vraiment attristé. Votre DGS est en arrêt maladie et Monsieur CADART est où ? À la place d'être à la mairie pour accompagner les employés municipaux, il est avec son copain CASTELAIN au tribunal quand il passe au tribunal.

**Monsieur le Maire :** Vous insinuez quoi là ? Que nous sommes responsables de l'arrêt maladie ? Allez-y.

**Monsieur DECRAENE :** Non, non. Vous pouvez toujours faire vos meetings lors des Conseils municipaux, ça n'avance pas. Le SDIE, la réunion était très, très bien et franchement on l'a analysé, on vous a proposé à huis clos de travailler avec vous, on n'a toujours pas reçu d'invitation pour la réunion pour travailler la SDIE. Le ROB, vous parlez toujours de budget sincère, déjà on va parler de ROB sincère, parce que tout ce dont on a parlé lors de la réunion SDIE, rien n'est dedans. À un moment, s'il vous plaît, vous ne pouvez pas d'un côté affirmer des choses et nous couper le micro ou dire « je ne vous réponds pas, ou je vous répondrai plus tard », par rapport à votre meeting politique, je vous répondrai au prochain Conseil municipal. Est-ce que l'on peut commencer à bosser pour les Seclinois, s'il vous plaît ?

**Monsieur le Maire :** D'autres prises de parole de votre côté ?

**Monsieur PACINI :** Vous nous avez dressé le bilan d'une ville que vous n'habitez même pas, contrairement à nous. D'accord.

**Monsieur le Maire :** Vous vous rendez compte de ce que vous dites ? Je n'habite pas Seclin. Vous n'êtes pas dans ma vie privée. Je n'admets pas de tel propos, Monsieur PACINI.

**Monsieur PACINI :** Vous avez dressé le portrait d'une ville dont beaucoup de Seclinois qui nous parlent, parce qu'il y a en a quand même beaucoup, nous disent : « Ça ne se passe pas comme Monsieur le Maire le raconte en Conseil municipal, ce n'est pas comme ça que ça passe. »

**Monsieur le Maire :** Vous avez d'autres choses à rajouter ? Monsieur DECRAENE, vous souhaitez poursuivre ?

**Monsieur SERRURIER** : Franchement, vous touchez le fond, Monsieur PACINI. Vous êtes régulier dans votre aptitude, avant 2014 vous viriez votre cuti à tout vent. Monsieur le Maire a parlé de Kenji, je me souviens vous avoir, moi aussi j'ai viré ma cuti, mais je vais vous dire pourquoi. C'est très bien que pour une fois vous ne fassiez pas du passé table rase, comme les paroles de l'Internationale, c'est très bien, vous me tendez une superbe perche. En fait, Monsieur PACINI, il parle de Kenji, vous pensiez virer votre cuti, vous m'aviez rencontré à ce moment-là et après vous êtes venu, vous êtes parti, ne faisons pas table rase du passé, Madame PELLIZZARI vient de le faire. Je ne vous ai pas interrompu, vous remarquerez. Ensuite vous avez appartenu à un groupe qui n'existait pas, ensuite vous avez été tout seul, ensuite vous avez été « Pour Seclin », ensuite vous avez été avec Générations, maintenant vous êtes dans l'opposition, on ne sait pas très bien où vous êtes. Je me demande même si vous-même vous le savez. Dire que Monsieur le Maire n'habite pas sa commune, je ne sais pas s'il n'habite pas sa commune, moi je ne m'occupe pas de la vie privée des gens, Monsieur PACINI, contrairement à vous. Je ne sais pas s'il n'habite pas sa commune, mais ce que je sais, c'est que quelqu'un, moi par exemple, qui n'habite pas la commune, je suis en toute légalité pour être élu ici.

Vous remarquerez que vous vous habitez Seclin et les Seclinois ne vous ont pas placé dans la majorité, et que moi je n'habite pas Seclin et je suis dans la majorité. Ça, c'est une première chose. La deuxième chose, je vous ai entendu. La deuxième chose au niveau de ce que vient de dire Pierre, que c'était hors sujet, ça n'a jamais été dit comme ça en conférence de Présidents. On n'a jamais dit qu'on ne répondrait pas aux questions parce qu'elles étaient hors sujet. On a dit qu'on ne répondrait pas aux questions soi-disant pièges qui nous posent des questions techniques auxquelles on n'a pas de réponse. Si vous demandez combien on a de paires de gants de boxe par exemple, au service jeunesse, je ne peux pas vous répondre. Donc, les questions, on souhaite que si vous voulez une réponse claire, précise, vous les posiez à l'avance, ou alors on vous répondra la fois suivante. Mais, franchement, ce que tu as dit, Pierre, concernant l'évènement récent et le DGS, c'est dégueulasse ça. C'est dégueulasse. J'étais encore en conversation cet après-midi avec les parents d'une personne disparue, c'est absolument honteux de tenir des propos comme ça. Et encore pire quand on est élu. Justement, à ce propos, quand on est élu, je viens d'apprendre, ce que nous a lu Monsieur le Maire en préalable, ces injures publiques, parce que j'ai moi-même été soumis à ça. J'ai dû moi aussi aller au tribunal, contre deux personnes, oui, Madame HUART, contre deux personnes. Je n'ai pas terminé. Contre deux citoyens.

**Monsieur le Maire** : On ne se coupe pas la parole, merci.

**Monsieur SERRURIER** : Contre deux citoyens, un qui injuriait publiquement et une autre qui hébergeait et qui likait, c'était deux citoyens. Mais quand je vois qu'en plus des élus sont là-dedans, ils hébergent, ils likent et après on dit qu'il y a une faillite de la vie démocratique. Et après on s'étonne qu'il y ait des gens qui ne veulent plus être maires, qui démissionnent ou qui ont décidé de ne plus se représenter. Ne soyez pas surpris. J'ai entendu dire tout à l'heure que le fait d'ériger des murs, comme vous vouliez le faire pour les tarifications, je crois que c'est dans vos gênes dans le fond, le fait d'ériger des murs fait penser au Rassemblement National et bien moi, je vais dire que des méthodes comme celles-là sont des méthodes qui ne sont pas dignes de vous et j'aimerais que vous reveniez à l'attitude qui était la vôtre précédemment. Quand on regarde bien, ceux qui m'avaient injurié publiquement, ils étaient dans la majorité, et ceux qui injurient maintenant le maire publiquement, ils sont dans l'opposition, ce sont les mêmes.

**Monsieur le Maire** : Je souhaiterais que l'on revienne sur le débat d'orientation budgétaire. Ce n'était pas un meeting, c'était des orientations. Monsieur DECRAENE, cessez de gesticuler comme vous le faites. Vous perdez en crédibilité en vous agitant de la sorte. Vous êtes quand même le chef de file de l'opposition, vous perdez en crédibilité, franchement ça ne vous sert pas. C'est un constat, c'est tout. Est-ce qu'il y a des observations sur le débat d'orientation budgétaire et je reviendrai de toute façon sur ce qui a pu être dit en conclusion, comme j'ai pu l'annoncer en conférence des Présidents ? Entre la conférence des Présidents et aujourd'hui, il s'est passé quelque chose par la distribution d'un tract qui est absolument mensonger. Je ne me voyais pas passer outre ces propos purement mensongers, entre la conférence des Présidents et aujourd'hui. Y a-t-il des observations sur les débats d'orientation budgétaire ? revenons au sujet qui nous concerne.

**Monsieur WEKSTEEN** : J'ai entendu une remarque de l'opposition concernant les frais de fonctionnement, à laquelle je voudrais répondre. J'ai entendu le fait que l'on vous aurait vu au tribunal à Lille, j'ai entendu dire « Vous vous promenez avec nos impôts ». Je me félicite que ça ne soit pas sur la Côte d'Azur avec un véhicule de fonction.

**Monsieur le Maire :** Est-ce que l'on va pouvoir parler de ce débat d'orientation budgétaire ? Est-ce que du côté du groupe Seclin en commun il y a des observations ? Je vois que tous les micros sont allumés, mais personne ne prend la parole. Soit vous éteignez les micros, soit vous prenez la parole. Est-ce que oui ou non il y a une demande ? Depuis tout à l'heure je demande à ce qu'il y ait une prise de parole. Est-ce que oui ou non il y a une prise de parole ? Madame PELLIZZARI, vous souhaitiez prendre la parole, si vous pouvez appuyer sur le bouton de droite et on vous donne la parole.

**Madame PELLIZZARI :** Juste une précision, même si je sais que de toute façon vous aurez le mot final. Ce que je vois dans ce rapport, c'est quand même beaucoup de données quantitatives sur les recettes, pas mal aussi sur les dépenses d'investissement, mais peu sur les dépenses de fonctionnement. Une évaluation qualitative qui est quand même peu étayée de données. On a des chiffres qui sont tantôt en valeurs, des chiffres qui sont tantôt en pourcentages et au bout d'un moment on a du mal à s'y retrouver pour savoir les priorités données.

Les conclusions ressemblent souvent beaucoup plus à un discours qu'à une analyse, même dans vos propos, Monsieur LEGRAND, à savoir que vous tirez les conclusions directes. Il y a des affirmations qui sont données, par exemple sur le niveau de service public, mais je veux bien que vous affirmiez la qualité du service public, mais ça aussi ça s'estime, non ? Quand on dit que l'on a un bon service public, c'est que quelque part on l'a étudié. Même le qualitatif peut être étayé par des arguments. On n'est pas obligé d'aller directement à une conclusion que nous, on est obligé d'accepter, vous voyez ce que je veux dire ? Une dernière chose, quand vous faites des comparaisons, souvent revient cette idée que l'on se compare à des villes de même strate. Je comprends qu'il y ait des obligations sur les strates au niveau du nombre de personnels et du type de personnels au sein de chaque commune, mais une ville comme la nôtre qui est dans la strate entre 10 000 et 15 000, si je ne me trompe, n'a pas forcément la même configuration et les mêmes besoins qu'une commune qui serait dans le même secteur et de la même strate. On ne peut pas dire les choses uniquement quand ça nous arrange qu'elles soient comme ça, vous voyez ce que je veux dire ? Notre ville c'est notre ville, ce n'est pas la ville d'à côté, quand bien même on a le même nombre d'habitants.

**Monsieur le Maire :** Vous attendez une réponse maintenant ?

**Madame PELLIZZARI :** Je ne sais pas, de toute façon, je sais que vous avez l'habitude de conclure, ce n'est pas moi qui aurai le dernier mot.

**Monsieur le Maire :** Je vous laisse porter votre propos.

**Madame PELLIZZARI :** Une information que nous n'avons pas eue, on parlait page 30 de la masse salariale et du fait qu'une masse salariale a tendance à augmenter, ce qui est normal, si les salariés évoluent, sauf quand il y a du turnover. Là, je n'accuse en rien la municipalité de ça, mais il n'empêche que quand il y a un changement de majorité, le turnover est là. Beaucoup de gens étant partis, on n'est pas dans cette évolution comme vous le dites, des évolutions de carrière, il y en a quelques-unes, mais pas autant vu qu'il y a eu énormément de nouveaux venus. D'ailleurs, on n'a pas d'information sur le taux de turnover qui est quand même une indication du diagnostic d'une commune.

**Monsieur le Maire :** Très bien. OK. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

**Monsieur SERRURIER :** Nous, évidemment, nous sommes tout à fait en phase avec le rapport qui a été fait brillamment par Pierre, suite au travail remarquable de Christian BACLET, de Julien SERAFINI, du service financier, de l'ensemble des services, parce que maintenant il faut vraiment préparer les dossiers bien en amont et qu'ils soient vraiment étayés et lisibles par chacun. Je n'ai jamais vu un rapport aussi complet que celui-là. On sollicite bien sûr du rattrapage concernant le patrimoine qui était en déshérence. On se félicite que la masse salariale ait amorcé un rééquilibrage, même si on pense qu'il ne faut pas comparer les strates, mais si on ne compare pas les strates, comment on fait ? Quand on compare des strates avec deux communes voisines qui sont dans le même bassin d'emploi, ainsi de suite, c'est exactement identique. Donc, on se félicite que de ce point de vue il y ait une amorce de rééquilibrage, tout en soulignant, Madame HUART, qui avez prétendu, on ne sait pas pourquoi, dans une tribune du mensuel, qu'on ne paierait pas les heures des professeurs de musique. Vous avez rêvé ça où ? On ne paie pas les heures des professeurs de musique ? Si, vous l'avez écrit. En fait, non seulement on les paie, mais en plus on a mis en place plus de 500 heures supplémentaires depuis le début du mandat. Vous savez, avant à Seclin, l'entrée était marquée « Seclin bouge », bien sûr il n'était pas marqué si c'était en marche avant ou marche arrière. Je vais vous dire que la seule chose qui ait bougé, c'est le 4 juillet 2020, là ça a changé et depuis on voit que Seclin change. On le voit sur le plan du patrimoine,

on le voit sur l'école de musique, on le voit concernant ma délégation sur l'art dans la ville, on le voit sur la salle de spectacle avec Olivier qui est en train de bien avancer et on croise les doigts, malgré les difficultés. Quand on creuse un trou là-bas, on trouve plein de trucs en dessous. Heureusement que l'on a un service archéologie. Donc, on est en phase totale avec le rapport qui a été fait par Monsieur LEGRAND. Je vous remercie et je crois que l'on peut tous vous féliciter.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame PELLIZZARI souhaite reprendre la parole.

**Madame PELLIZZARI** : Juste une remarque. Monsieur SERRURIER, vous savez que vous étiez dans l'ancienne municipalité ? Vous le savez quand même ? Je me pose la question parce que vous parlez de ça comme si vous étiez extérieur.

**Monsieur SERRURIER** : Bien sûr que je sais. Je le sais tellement que je l'ai dit tout à l'heure en parlant de la cuti de Monsieur PACINI j'ai dit : « Je sais que moi j'ai viré la mienne ». Alors puisque vous m'amenez à ça, à dire pourquoi j'ai viré la mienne, c'est parce que l'on a vécu un mandat épouvantable où rien n'a été respecté. Nous avons aussi le budget qui sera présenté parce qu'il y a le respect des engagements pris en 2020 dans la campagne électorale, parce que, concernant la transition écologique, dans le mandat précédent, il n'y a pas eu le respect de ce qui était promis. C'est pourquoi Monsieur FRUCHART et son groupe écologiste sont partis. Effectivement, après, en 2018, une non-présentation de notre groupe au Conseil municipal concernant le budget, en 2019 nous avons voté contre. Ça, ce n'est pas un virement de cuti d'opportunité, c'est juste se rendre compte que ça ne fonctionne plus. Donc, nous avons décidé collectivement de ne plus nous présenter avec cette majorité-là. Est-ce que j'ai été clair ? On ne va pas jouer au jeu des questions-réponses, je l'ai dit à Pierre LEGRAND la dernière fois, ce petit piège de la conversation de bistrot, ça ne fonctionne pas. Vous avez des questions à poser au préalable, vous les posez par écrit et on vous y répondra.

**Monsieur LEMAITRE** : Monsieur DECRAENE a évoqué le présent et le futur et je m'en félicite puisque finalement ce que je retiens de ce débat d'orientation budgétaire c'est que malgré la forte charge liée à la masse salariale que nous assumons au regard d'un service public à rendre à la population, de qualité – que l'on essaiera de qualifier, Madame PELLIZZARI – on arrive à faire avancer notre patrimoine. Quelque part c'est une projection vers le futur puisque je m'en voudrais à la fin du mandat de ne pas avoir essayé de faire avancer ce sujet qui est essentiel à la vie de nos services publics et surtout à la mise en sécurité de nos bâtiments publics. J'ose espérer, Monsieur DECRAENE, que la conclusion que vous avez pu m'offrir lors de la séance en restreint offrira une projection plus objective que de dire « *le patrimoine, c'est ton problème et je te souhaite bon courage* », je cite, je le rends public et j'espère que cet état d'esprit aura évolué. Peut-être que le tract, finalement, est en phase avec cette conclusion que vous avez pu m'offrir lors de la séance de présentation du SDIE. Ce n'est pas cet état d'esprit qui va m'arrêter et ce n'est pas cet état d'esprit qui va nous permettre, nous, élus et Seclinois, d'offrir de futurs outils de spectacle, de futurs outils au service de la police municipale et dans quelque temps de futurs outils au service de nos scolaires, de meilleures conditions qui relèvent dans un premier temps des problèmes de sécurité, j'insiste beaucoup. Ce n'est pas simplement une vision environnementale, c'est une vision sécuritaire que l'on traite en priorité pour que, justement, on évite la fermeture de bâtiments qui, auquel cas, mettraient en péril cette notion de service public qui m'est chère et qui nous est chère. S'il y a autant d'énergie mise dans la construction du budget pour essayer de tirer quelques bénéfices, si je puis dire, sur le budget de fonctionnement, c'est de pouvoir tirer ce bénéfice sur le budget de fonctionnement au bénéfice de l'investissement. Ne pas agir sur notre patrimoine bâti, c'est prendre un risque énorme à terme de ne plus pouvoir, j'insiste, assurer nos services publics. Monsieur DECRAENE, je vous invite à rentrer dans un esprit collaboratif et j'espère que la conclusion que j'ai pu entendre la dernière fois était maladroite. J'espère avoir de votre part une solidarité dans l'action, puisque le bâtiment n'est pas la propriété de la majorité, le bâtiment est la propriété des Seclinois.

**Monsieur DECRAENE** : Je vais répondre objectivement, sincèrement. Vous pouvez dire ce que vous voulez, Monsieur LEMAITRE, je pense que votre majorité, en commission, pourrait dire que ce soit moi ou mes équipes, on est vraiment constructif en commission pour les Seclinois. Toutefois, effectivement en commission il y a des choses qui arrivent qui sont déjà décidées, donc on ne peut pas travailler, donc c'est un peu compliqué pour nous, mais c'est le jeu. Comme tu me l'as déjà dit, Olivier LEMAITRE – je me permets de te tutoyer parce qu'on se tutoie – au Conseil municipal : « Tu sais, pour moi conseiller municipal et élu, c'est un jeu ». Donc, je répète ce que tu m'as dit en privé. J'entends bien ce que tu dis Olivier, c'est vrai qu'il y a du travail, il y a beaucoup de travail pour toi, mais comme je l'ai déjà dit à la réunion à huis clos au SDUE, que ce soit des bâtiments publics ou son lieu d'habitation, si une maison

## Procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024

a 50 ans, 60 ans, 70 ans ou 100 ans, il y aura toujours des travaux à faire. Ceci étant, si tu as vraiment beaucoup de travail, je t'invite, si tu le souhaites, à faire une réunion publique avec tous les Seclinois qui te contactent à qui tu ne réponds pas. Quand tu me dis : « Moi je n'ai pas d'adresse mail de la commune de Seclin », pour un adjoint comme toi qui n'utilise même pas une boîte mail de Seclin et qui ne répond pas aux Seclinois, si tu veux, les paroles c'est bien, les actes c'est mieux. Nous on ne veut pas que tu continues ce que tu fais, on veut que tu démarres quelque chose pour les Seclinois. Merci.

**Monsieur le Maire :** Monsieur GOUILLART, vous souhaitez intervenir. Si vous pouvez essayer de relever un peu le niveau, quand même.

**Monsieur GOUILLART :** Il y a des choses que je ne comprends pas. On peut ne pas être d'accord, je comprends parfaitement que l'on soit sur des lignes qui soient des fois différentes. Mais quand même, là, on touche le fond. On travaille tous dans le même sens, comme le disait Monsieur LEMAITRE, on travaille pour les Seclinois sur ce coup-là. Vous le savez aussi bien que moi, si vous vous y intéressez un tout petit peu, que mettre en chantier des bâtiments publics c'est compliqué, c'est long. Par contre, on l'inscrit, comme c'est prévu, pour les 30, 50 ans, voire plus. Vous avez raison, un bâtiment qui n'est pas entretenu, un vieux bâtiment ça coûte cher et il faut l'entretenir régulièrement. Je vous rappelle que quand on est arrivé, moi, j'ai eu la chair de poule. J'ai eu la chair de poule quand j'ai vu, quand j'ai appris, en étant dans la majorité, que mes enfants, mes filles qui faisaient de la danse, étaient enfermées en dessous de l'estrade de la salle municipale et qu'il y avait un risque incendie qui était déclaré depuis des années. J'ai eu la chair de poule. En effet, vous avez raison, si le bâtiment avait été entretenu très régulièrement, on n'en aurait pas été là. On peut remettre tout ça sur le passé, sur d'autres, sur Machin, OK, on est d'accord là-dessus, mais cela dit, essayons peut-être un peu de faire preuve de bon sens et peut-être d'intelligence collective en se disant « sur le bâtimentaire on est d'accord, on avance dans le bon sens ». Je peux vous assurer que Monsieur LEMAITRE, il y est tout le temps. Vous ne le voyez peut-être pas, parce que ça ne se voit pas, parce que c'est du travail de fourmis, c'est du travail de sous-terrain, mais mince, il y a du boulot qui est fait. Je pense que l'on pourrait se mettre d'accord de temps en temps et ça élèverait le débat de se dire, et les Seclinois le comprendraient parfaitement, « de toute façon on travaille tous dans le même sens sur les bâtiments ». C'est tout.

**Monsieur le Maire :** On est dans le ping-pong ou c'est vraiment une observation sur le DOB ?

**Monsieur DECRAENE :** Nous, c'est ce que l'on souhaite depuis quatre ans. Une fois, on a raté une commission, super, on est toujours présent à la commission. Je l'ai dit à la réunion des Présidents, on n'est que huit, on est toujours présent en commission. Rappelez-vous, on s'est vu il n'y a pas longtemps, on était quatre à votre commission, votre majorité n'était même pas là, même pas d'excuse. Ils ne s'étaient même pas excusés pour votre commission rayonnement. Nous, on veut travailler.

**Monsieur le Maire :** On peut parler du DOB ?

**Monsieur DECRAENE :** Voilà, eh ben voilà. Nous, on veut travailler avec vous, on l'a dit au SDIE.

**Monsieur le Maire :** Vous voulez travailler avec nous, mais vous lancez des pétitions sans même vous renseigner et vous clamez de fausses informations sur la place publique, comme si c'était des vérités. À un moment donné, pour travailler ensemble, il faut vouloir travailler ensemble.

**Monsieur DECRAENE :** Nous, on le souhaite.

**Monsieur le Maire :** Vous n'employez vraiment pas la bonne méthode, je vous le dis. Monsieur PACINI, vous avez demandé la parole ? Non. Madame PELLIZZARI.

**Madame PELLIZZARI :** Les réponses, je pense à ce jeu-là, ce n'est pas nous qui avons commencé.

**Monsieur le Maire :** Non, non.

**Madame PELLIZZARI :** OK, merci.

**Monsieur le Maire :** Non, vous êtes blanche comme l'oie. Monsieur LEMAITRE et Monsieur CARLIER.

**Monsieur LEMAITRE :** Monsieur DECRAENE, je veux bien collaborer, mais si vous me dites que je ne fais rien, ça va être compliqué parce que si je ne fais rien, on ne peut pas collaborer. J'avoue que l'on est en



contradiction et j'ai du mal à débattre sur quelque chose qui est purement de la forme. Travaillons sur le fond et j'aimerais que les Seclinois puissent voir que l'on travaille sur le fond et pas sur la forme. Sincèrement, me faire passer pour quelqu'un qui ne fait rien, c'est un petit peu grossier et je pense que les Seclinois sauront faire la part des choses. Merci.

**Monsieur CARLIER :** Décidément, vous n'avez pas grand-chose à dire ce soir. Monsieur PACINI, tout ce qu'il a à dire c'est que Monsieur le Maire n'habite pas Seclin, ça fait avancer les choses. Monsieur DECRAENE, vous attaquez Monsieur LEMAITRE, moi je peux vous dire que l'on travaille souvent ensemble. Je vais vous donner un exemple, la réhabilitation de la Mouchonnière, si ça se fait, c'est grâce à Monsieur le Maire et grâce à l'activité de Monsieur LEMAITRE. Tous les deux mois, depuis trois ans et demi, on a des réunions. Vous pouvez questionner LMH, si l'on n'avait pas fait cette organisation, la réhabilitation ne se ferait pas, alors arrêtez, nous on bosse, vous, vous parlez pour ne rien dire.

**Monsieur le Maire :** On peut l'applaudir, effectivement. Je vais clore ce débat d'orientation budgétaire qui, de mon point de vue, n'est absolument pas à la hauteur de ce que je pouvais escompter. Je pense que l'on a atteint le niveau le plus bas que l'on puisse trouver, mais qui laisse augurer de ce qu'il adviendra dans les mois futurs, probablement à échéance d'une future campagne des municipales que vous préparez et vous aigüisez déjà vos couteaux pour tomber dans le caniveau, comme vous l'avez fait aujourd'hui. Ce qui n'est que le reflet de ce que je disais tout à l'heure, de ce que j'ai vécu pendant 12 ans, les propos injurieux que vous cautionnez. C'est-à-dire qu'à partir du moment où on ne va pas dans votre sens, voilà, c'est l'invective, c'est l'injure, ce sont les bassesses, les attaques personnelles. C'est vraiment votre marque de fabrique et votre savoir-faire. J'appelle l'attention des Seclinois sur ce savoir-faire particulier qui est la menace, l'injure, la mise sous pression, l'invective. Les Seclinois, je pense, feront la part des choses. Je vais répondre à un certain nombre de points en guise de conclusion et on clôturera là-dessus. Vous avez cette tendance incroyable de faire fi du passé. « Ce n'est pas nous, ce n'est pas nous, ce n'est pas nous », Monsieur le Maire, vraiment « ce n'est pas nous, tout ce qui se passe aujourd'hui, ce n'est pas nous ». Je rêve ou sur le tract que vous distribuez il y a quand même Monsieur DEBREU ? « Ça n'est pas nous », mais Monsieur DEBREU c'est votre mentor, c'est lui qui probablement vous envoie les SMS actuellement en disant « il faut dire ça, il faut dire ci », en disant « je veux être encore sur le tract, parce que, vous comprenez, j'ai encore des choses à défendre ». Peut-être que ça sera mon adversaire dans quelques mois, je n'en sais rien, mais toujours est-il que vous ne pouvez pas vous dédouaner du passé alors que vous continuez de vous afficher avec quelqu'un qui nous a mis dans le mur. Ça, c'est quelque chose qui est absolument prépondérant sur une conversation et une discussion que vous appelez de vos vœux, certes, mais à un moment donné il faut juste poser les bons postulats, les bons axiomes de base, pour construire ensemble. Si à un moment donné on ne s'entend pas parce que vous ne voulez pas entendre du passé ou c'est simplement quand ça vous arrange, ça va être très compliqué. Sur le débat d'orientation budgétaire, ça a peut-être été douloureux pour vous ou peut-être trop long, je n'en sais rien, mais j'ai quand même exposé mes orientations pendant 20 minutes. C'est probablement le temps qu'il vous manque parce que moi, de votre part, je n'ai pas entendu grand-chose. Le débat d'orientation budgétaire est construit et je remercie encore tout le travail qui est porté par les services qui nous permettent d'avoir des atterrissages sérieux, qui nous permettent vraiment d'orienter nos orientations sur des éléments chiffrés. Incroyable, c'est un amalgame incroyable de dire que l'on serait en manque d'effectif. Vous n'avez rien entendu de ce que nous a indiqué Monsieur LEGRAND. Si, si, je vous ai entendu, Monsieur DECRAENE, « on manque d'effectif parce qu'il y a des départs, etc. » On vous a quand même exposé que l'on passait de 69 % de masse salariale de notre budget à 66 et que l'on est encore quasiment dix points au-dessus de la strate, dix points au-dessus de la strate. C'est un mot grossier peut-être pour vous, une strate. Une strate, ça permet quand même de se situer, c'est une façon d'avoir un référentiel et de se dire « comment on se situe par rapport aux autres ». Je ne cherche pas forcément à me comparer à une strate. Wattignies c'est 55 % de son budget consacré à la masse salariale. Est-ce qu'il y a moins de services publics à Wattignies ? Est-ce que la qualité du service rendu est inférieure ? Est-ce qu'à Wattignies ils maltraitent leurs agents ? Est-ce qu'à Wattignies il n'y a pas de vie associative ? Est-ce qu'à Wattignies c'est une catastrophe absolue ? Vous n'arrivez pas à me convaincre sur ce sujet. Madame PELLIZZARI, vous nous dites « nous, ce qui nous intéresse c'est Seclin, c'est notre ville, Seclin c'est Seclin », oui, et Versailles c'est Versailles. La seule chose c'est que pendant très longtemps, Seclin s'est prise pour Versailles et on a vécu au-dessus de nos moyens. C'est la raison pour laquelle on est dans la difficulté aujourd'hui. Versailles, oui, on n'a pas entretenu notre bâtiment, c'est-à-dire qu'à un moment donné on avait un niveau de masse salariale, comme je vous l'indique, un niveau de prestations, où on est tout simplement plus en mesure de répondre à ces attentes-là. On peut faire des incantations autant que l'on veut, on peut dire « c'était mieux avant » et se rappeler des bons souvenirs, sauf que la réalité, ce n'est pas ça. La réalité budgétaire, ce n'est pas ça. La réalité budgétaire, ce que l'on vit au quotidien, c'est de trouver

des solutions avec les moyens qui nous sont offerts. Les moyens qui nous sont offerts aujourd'hui sont, excusez-moi du peu, mais très, très limités. On n'a plus de capacité d'autofinancement. On doit reconstituer notre capacité d'autofinancement. Et ça passe par quoi ? Par un excédent annuel que l'on doit trouver.

Nos seuls leviers crédibles, c'est soit augmenter les recettes, soit un moment donné optimiser notre masse salariale, il n'y a pas d'autre sujet. Il n'y a pas d'autre possibilité, donc c'est soit vous entendez cela, soit vous êtes dans le déni, vous faites l'autruche et vous continuez de dire « c'était mieux avant ». C'était mieux avant, c'est quand même ce qui nous a conduits dans le mur.

Ensuite, sur le turnover, tout est dans le RSU, tout vous a été communiqué dans le RSU qui est en ligne, qui a été échangé en CST avec présence d'un élu de votre groupe. Donc, tous les éléments, vous les avez. J'insiste également sur le fait que les éléments présentés dans le ROB, on atteint quand même un niveau qualitatif incroyable. Rappelons-nous, avant, le débat d'orientation budgétaire, ça tenait sur trois pages, très peu de chiffres. Quand on avait évoqué avec Christian BACLET le mot strate, je pense que certains élus ne savaient même pas de quoi on parlait réellement. Aujourd'hui on a un atteint un niveau d'excellence sur les attendus du ROB, qui n'a jamais été obtenu par le passé.

Enfin, je terminerai en guise un peu de note d'humour, parce que vous savez que je prends les choses avec distance, dérision, mais les attaques personnelles, je ne suis pas étonné, venant de qui ça vient, je ne suis vraiment pas étonné. Vous savez, il y a des personnes que je connais parfaitement, qui prétendument étaient dans le soutien et « vas-y, tu es le meilleur » et qui, derrière, mettaient des publications sur Facebook, sous des pseudonymes bien évidemment, pour casser mon action. Ces personnages-là, je les connais par cœur. Je sais ce dont ils sont capables et le niveau de bassesse que nous avons atteint ce soir, grâce à vous, je vais le dire collectivement. Je pense que vous avez mal vécu la plainte, vous vivez mal la plainte, vous vivez mal le fait que nous puissions appréhender et répondre à votre tissu de mensonges dans ce tract de façon objective. Je pense que vous le vivez assez mal. Votre réponse c'est quoi ? Non, je ne vous ai pas coupé la parole. Votre façon de répondre c'est l'invective personnelle, l'attaque personnelle. C'est votre façon de répondre et c'est ce que j'ai vécu pendant 12 ans, donc je ne suis pas étonné. Ce que je dirai simplement, c'est que j'invite chaque Seclinois qui me le demandera, ça peut même être vous, Monsieur PACINI, à venir prendre le café à mon domicile qui se situe 17 rue Jean Jaurès à Seclin. Vous venez quand vous voulez. Si vous voulez venir faire un état des lieux, voir si tout est fonctionnel, vous venez quand vous voulez, je vous y invite. Bienvenu à mon domicile, vous venez prendre le café quand vous voulez, il n'y a pas de problème sur ce sujet. Voilà. Je termine et je clos le débat d'orientation budgétaire, qui n'en a pas franchement été un. Je pense que ça a plutôt été un débat sur les émotions de chacun, les ressentis de chacun à un instant T, mais sur les orientations budgétaires, je pense que nous avons fait notre part de travail, on a défendu un rapport d'orientation budgétaire, on a exposé nos grandes orientations. Après, si vous n'êtes pas en mesure d'apporter plus d'éléments au débat que cela, écoutez, ça vous regarde et les Seclinois apprécieront. Je considère donc que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu ce soir, donc il y a une prise d'acte sur ce débat d'orientation budgétaire puisque ça n'est pas un acte soumis au vote. Nous pouvons passer aux autres délibérations du Conseil municipal. En l'absence de Monsieur BACLET, je vais les porter.

## Délibération n° 2

### FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL

**Monsieur le Maire :** On va chercher des fonds sur notre marché global de performance d'éclairage public. On va rechercher une subvention au titre d'un fonds de concours à hauteur de 74 449 €. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur DECRAENE.

**Monsieur DECRAENE :** Puisque l'on est constructif, on n'est pas toujours d'accord, c'est sûr, mais on le dit aussi quand on est d'accord avec vous. Sachez que sur toutes les délibérations, on va voter pour. Voilà.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)**

**Délibération n° 3**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'APVF – 2024

**Monsieur le Maire** : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France qui nous apporte un soutien tout à la fois sur le volet budgétaire, sur le volet juridique, donc c'est une souscription auprès de cette association qui nous est grandement utile, et qui vient en complément également sur le volet juridique de l'expertise d'I Nord à laquelle nous faisons régulièrement appel. Y a-t-il des observations sur cette délibération de renouvellement d'adhésion ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? À l'unanimité, merci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)**

**Délibération n° 4**

CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADULTES-RELAIS

**Monsieur le Maire** : Durant de nombreuses années, la politique articulée autour de la tranche d'âge des 16-25 ans avait été oubliée, en tous cas abandonnée par les politiques du passé. Nous avons reconduit, retravailler ce dispositif pour aller chercher un public qui peut très rapidement basculer vers parfois des situations de marginalisation, de décrochage scolaire, devenir invisible. C'est un dispositif auquel la préfecture apporte un cofinancement à hauteur de 80 % sur la création d'un poste d'adulte-relais qui se chargera d'aller vers, c'est-à-dire d'aller sur le terrain à la rencontre de ces publics cibles pour les accompagner sur des réorientations éventuelles, des besoins de formations, un certain nombre de dispositifs qui pourraient être déclinés par son intermédiaire. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Non. Je la passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

**Délibération n° 5**

CRÉATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

**Monsieur le Maire** : Fort des préconisations de la DRAC, au titre de la transformation de la salle des fêtes en salle de spectacle, il y a des fouilles à réaliser. La DRAC, s'agissant d'un site particulièrement sensible, exige de notre part un cahier des charges particulièrement exigeant sur la réalisation de ces fouilles qui nécessitent, dès lors que nous ne sommes pas en capacité de pouvoir répondre à ces exigences en régie, de pouvoir aller chercher des compétences à l'extérieur par la création de deux emplois pour une durée de six mois maximum, d'archéologues, et deux emplois pour une durée de trois mois maximum. Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

**Monsieur PACINI** : On est favorable, il n'y a pas de problème, c'est juste une petite interrogation. Vous dites qu'il faut six mois pour recruter ?

**Monsieur le Maire** : Non. C'est le recrutement pour une durée de six mois.

**Monsieur DECRAENE** : D'accord. Et ça commencerait quand ?

**Monsieur le Maire** : 1<sup>er</sup> juin.

**Monsieur DECRAENE** : On a le timing des fouilles, à peu près ?

**Monsieur le Maire** : Le problème avec les fouilles, c'est que tant qu'on trouve, on creuse. Donc, le timing c'est entre trois et quatre mois, après on verra. Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

### Délibération n° 6

#### CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

**Monsieur le Maire** : On est sur une délibération récurrente au titre de nos centres de loisirs durant les vacances d'avril. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Délibération acquise à l'unanimité. Je passe la parole à Monsieur WEKSTEEN pour ses délibérations. Merci à lui.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

### 6. COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### Délibération n° 7

#### AIDE COMMUNALE À LA SUPPRESSION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – DÉCLARATION-CADRE

**Monsieur WEKSTEEN** : Une série de délibérations en rapport avec soit la lutte contre les frelons asiatiques soit avec le rucher communautaire. Délibération n° 7, il est proposé au Conseil de décider de renouveler l'attribution d'une aide aux particuliers qui feraient supprimer un nid de frelons asiatiques sur leur espace privé, dans la limite de 100 € par nid supprimé avec condition de fourniture de justificatifs bien sûr, avec un budget global de 1 500 € pour l'année, ce qui colle à peu près à l'évolution prévisible.

**Monsieur le Maire** : Il y avait eu un questionnement de votre part, Monsieur DECRAENE, en conférence des Présidents, sur le montant de subventionnements qui était en baisse, mais qui était en corrélation avec la réalité des factures des intervenants aux fins de destruction de ces nids. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Délibération acquise à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

**Monsieur le Maire** : Monsieur WEKSTEEN, c'est toujours à vous.

#### Délibération n° 8

#### ADHÉSION ET CONFÉRENCE DU GROUPEMENT SANITAIRE APICOLE DU NORD (GSAN)

**Monsieur WEKSTEEN** : Dans la perspective d'organiser un piégeage de printemps, la délibération n° 8 prévoit une conférence animée par le Groupement Sanitaire Apicole du Nord pour un montant de 150 € et l'adhésion au Groupement Sanitaire Apicole du Nord pour un montant de 15 € par an, sachant que cette adhésion permet au rucher communal de bénéficier d'une expertise sanitaire.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pas d'observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Délibération acquise à l'unanimité. Merci

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

**Monsieur le Maire** : Je vous laisse poursuivre, Madame WEKSTEEN.

**Délibération n° 9**

PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

**Monsieur WEKSTEEN** : Je précise que l'on est sur des délibérations qui empiètent un peu sur le budget 2024. Simplement, pour le piégeage de printemps, on ne peut pas attendre que le budget soit voté. Mais ce sont des sommes très raisonnables. Délibération n° 9 pour un montant de 300 € pour la fourniture de pièges, pièges qui seront offerts aux Seclinois qui suivront la formation dispensée par le GSAN, le 12 mars, 18 h 30 à la mairie. Il est fort probable aussi qu'une animation puisse être envisagée sur des événements ponctuels avec un Barnum et des affiches. Dans un premier temps, pour le piégeage de printemps, j'invite les Seclinois à venir le 12 mars à la mairie. 300 € pour les pièges.

**Monsieur le Maire** : Merci. Des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour). GOULLIART Emmanuel absent au moment du vote.**

**Monsieur le Maire** : Encore une délibération pour vous, en l'absence de Madame GAUDEFROY, c'est vous qui la portez, Monsieur WEKSTEEN.

**Délibération n° 10**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

**Monsieur WEKSTEEN** : Pour l'attribution de subventions d'équipement à des particuliers, comme on les voit passer à chaque Conseil municipal, des subventions pour des ravalements de façades. Trois ravalements de façades et un changement de menuiseries pour un total de 1 800 €.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pas d'observation ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur WEKSTEEN. Monsieur SERRURIER, c'est à vous.

**7. COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE**

**Délibération n° 11**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN – BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAINE

**Monsieur SERRURIER** : C'est incroyable, quand il y a des suspensions de séance, je l'ai en rouge et quand c'est la vraie séance, je l'ai en vert, je ne comprends pas du tout. Ici, c'est un service important de plus qui va être apporté à la bibliothèque, notamment pour les usagers, et qui également va élargir l'amplitude de la bibliothèque, en liaison avec la MEL. Le schéma de mutualisation métropolitain, qui avait été adopté en décembre 2022, regroupe un certain nombre d'actions et notamment ces ressources documentaires numériques dont pourront bénéficier nos adhérents et également le réseau de bibliothèques du Mélantois.

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur SERRURIER. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Madame MASSET, c'est à vous pour deux délibérations. Vous pouvez peut-être passer les deux en même temps, avec votre accord.

## **8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**

### **Délibération n° 12**

#### **RECONDUCTION DE LA TARIFICATION DE LA CRÈCHE FAMILIALE LES P'TITS LOUPS**

### **Délibération n° 13**

#### **RECONDUCTION DE LA TARIFICATION DU MULTI-ACCUEIL CLUB LES P'TITS LOUPS**

**Madame MASSET** : C'est ce que j'allais vous demander. Il s'agit de la reconduction de la tarification. La n° 12 porte sur la crèche familiale et la n° 13 sur le multi-accueil. Conformément au barème national des taux de participation familiale de la CAF, les barèmes 2023 sont reconduits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée d'un an minimum. Vous avez le détail dans les tableaux. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'approuver la reconduction de la tarification pour la crèche familiale et le multi-accueil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Monsieur le Maire** : Alors, y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Ces deux délibérations sont acquises à l'unanimité. Je vous en remercie.

**ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

**Monsieur le Maire** : Monsieur l'Adjoint, qui ne ménage pas ses efforts, qui donne énormément de son temps et qui donne tellement de son temps qu'il s'occupe également des balcons et des maisons fleuries. Monsieur LEMAITRE, c'est à vous.

## **9. COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – TRAVAUX – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**

### **Délibération n° 14**

#### **DÉLIBÉRATION-CADRE RELATIVE À L'ORGANISATION DU CONCOURS DE SE MAISONS ET BALCONS FLEURIS**

**Monsieur LEMAITRE** : Au-delà du SDIE qui m'occupe peu, j'essaie de travailler sur le cadre de vie et l'embellissement du cadre de vie par la mise en place d'un concours Maisons et Balcons fleuris que je partage avec Stéphanie GAUDEFROY dans l'organisation et l'appréciation d'ailleurs. Comme chaque année, on invite nos collègues de l'opposition à faire partie du jury, mais nous n'avons pas eu la chance, pour l'instant, d'avoir des présents. Peut-être que le mois de juin 2024 sera encore plus propice, pour vous, pour pouvoir collaborer, Monsieur DECRAENE. Trois catégories, catégorie des maisons avec grand jardin, catégorie des maisons avec petit espace et immeuble. Pour chaque catégorie il y a trois prix remis : 1<sup>er</sup> prix, 2<sup>e</sup> prix, 3<sup>e</sup> prix, donc ça fait neuf lauréats qui seront récompensés au mois de juin. Je répète mon invitation à pouvoir collaborer avec mes amis de l'opposition.

**Monsieur le Maire** : Invitation qui, j'en suis persuadé, sera entendue. Y a-t-il des observations ? Pas sur l'invitation, mais sur cette délibération. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)**

**Monsieur le Maire** : Madame RACHEZ, permettez-moi de vous solliciter pour mes plus plates excuses, vous portez la dernière délibération et non des moindres.

**10. COMMISSION ACTION SOCIALE – INTERGÉNÉRATIONNEL**

**Délibération n° 15**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LMH DANS LE CADRE DU PROGRAMME OCTAVE**

**Madame RACHEZ :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération parle de ce projet Octave, de cette réponse de notre part à l'appel à manifestation d'intérêt de la MEL, concernant le vieillissement de notre population et en proposant des logements Octave, des logements sociaux et très sociaux, aidés par une association gérontologique. Logements adaptés et accompagnés. La Ville participera à hauteur de 4 000 € par logement et nous aurons huit logements dans la réhabilitation de la Mouchonnière. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'attribuer une subvention de 32 000 € à LMH dans le cadre du programme Octave.

**Monsieur le Maire :** Merci. Avez-vous des observations sur ce magnifique dispositif qui nous permet d'être dans la continuité de ce que nous déployons depuis le début de ce mandat, celui de proposer aux Seclinois un véritable parcours de l'habitat et ce dispositif Octave nous le permet également, dans le cadre de la réhabilitation auprès de LMH sur ce volet technique. Encore merci à Monsieur LEMAITRE et merci à Monsieur CARLIER, pour le suivi inconditionnel de ce projet, sans qui il n'aurait pu aboutir. Je passe cette délibération au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)**

**Monsieur le Maire :** Au final, toutes les délibérations ont été acquises à l'unanimité, malgré des petits sujets de tension. Comme quoi, on est capable de s'entendre. Je vous souhaite à toutes et à tous une magnifique soirée, à toutes et à tous, vraiment. Pour ceux qui le souhaitent, ils sont conviés à un verre de l'amitié, non pas à mon domicile, 17 rue Jean Jaurès, derrière mon ex-cabinet d'avocat, mais ici même au bar, pour boire ensemble un verre de l'amitié, qui je n'en doute pas, sera totalement sincère. À tout de suite.

**Séance levée à 20 heures 27**

**Approuvé au conseil municipal du 5 avril 2024**

**Amira EL MESSAOUDI**

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée  
à la Vie associative

**François-Xavier CADART**

Maire de SECLIN

Conseiller départemental  
Président aux Sports et à la vie associative



